

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 6-2018

du lundi 12 novembre 2018

Procès-verbal de la séance 6-2018 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur David Stauffer

Lundi 12 novembre 2018 à 20h05, à Castelmont.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux, historiquement tenue hors du territoire communal dans la magnifique salle du Grand Conseil. Il salue également la Municipalité, le public, les membres de l'Administration communale, la Presse, l'équipe de Sonomix qu'il remercie pour sa flexibilité et la bonne volonté mise dans l'organisation de la technique de la séance loin de Castelmont.

Monsieur le Président ajoute que la question s'est posée de savoir comment le Conseil de Prilly siègerait dans la salle du Grand Conseil vaudois. Il observe que la tradition prillérane qui est que la droite siège à gauche et la gauche à droite du Président a été emportée ici.

Monsieur le Président remercie également le Canton et les autorités cantonales, le secrétariat du Grand Conseil en particulier de mettre la salle à disposition normalement dévolu au Parlement cantonal. Pour la plupart, il s'agit d'une occasion peut-être unique, non pas de visiter le bâtiment, mais de siéger dans la salle de manière officielle. M. le Président ajoute qu'il s'agit pour lui d'une fierté certaine qui rejoint sans doute l'engagement de tous pour la chose publique, induit par un profond respect des institutions. C'est dans cet esprit, en tant que vaudois ayant grandi dans le Canton, mais aussi en tant que jurassien né à Porrentruy. Il le dit avec beaucoup de respect étant assis sur le siège de la présidence. Il formule simplement le souhait qu'une réponse respectueuse de la justice et de la démocratie, car les deux notions sont intimement liées, qu'une réponse soit apportée aux habitants de Moutier.

Monsieur le Président cite les paroles de l'hymne vaudois : « Que dans ces lieux règne à jamais l'amour des lois, la liberté et la paix ».

Monsieur le Président adresse également ses remerciements aux membres du Bureau qui ont soutenu le projet de déménagement provisoire, dont faisait partie encore Sergei Aschwanden à l'époque. Il remercie également Soraya Ait Si Selmi, Youri Hanisch, Madeleine Oesch, Georges Borer, bien sûr le secrétaire du Conseil, Alexandre Turrian et remercie particulièrement celle qui a mené la visite des lieux, la 2^{ème} Vice-Présidente et Députée Rebecca Joly qui a fait beaucoup dans l'organisation de la soirée. Il profite aussi de souligner l'ambiance saine du Bureau qui a aussi permis l'évènement, qu'il a vu à l'œuvre aussi depuis qu'il l'a intégré, également les Présidentes Patrizia Clivaz Luchez et le Président Francis Richard qui y sont aussi pour cette ambiance saine.

Monsieur le Président souhaite à chacun une bonne séance et il passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Turrian pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 61

Excusées : 11

Retard : -

Absents : 1

Démissions : 2

Future admission : -

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président précise qu'il souhaitait initialement proposer l'introduction d'un point 7 et de modifier l'ordre du jour. Il s'agissait de l'élection complémentaire du Vice-Président. Or, le principal intéressé est absent pour des raisons professionnelles. L'élection aura donc lieu lors du prochain Conseil. L'ordre du jour est dès lors proposé en l'état.

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Monsieur le Président rappelle que le Bureau a reçu deux démissions. La première, celle de Monsieur Jean-Marie Abomo Samba, qui a adressé une lettre et dont il donne lecture :

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

Membre du Conseil communal depuis quelques années, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette fonction suite à mon déménagement pour la commune d'Orbe.

Par conséquent, je vous adresse par la présente ma démission du Conseil communal et à compter de la réception de cette lettre, c'est-à-dire le 5 novembre 2018.

Je remercie tous les membres du Conseil, ainsi que le groupe PLR pour leur accueil. En vous remerciant de prendre note de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Abomo Samba Jean-Marie

Monsieur le Président précise que cette démission sera complétée par une assermentation plus tard dans la soirée. Il fait lecture d'une autre démission qui est arrivée par courriel hier de Monsieur Sébastien Sterchi, dont il lit le contenu :

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Je vous fais part par la présente de ma démission du poste de Conseiller communal de Prilly, ainsi que du Conseil de l'ASIGOS et de l'AG du réseau AJENOL avec effet immédiat.

Je quitterai en effet la Commune de Prilly au 15 novembre pour aller m'installer dans le Jorat. Je tiens par ce message à vous remercier, mais aussi à vous encourager toutes et tous à remettre au centre des priorités communales la qualité de vie des habitants et usagers de cette commune. Je tiens aussi à remercier mes collègues du PLR, ainsi que ceux du PDC pour leur apport et particulièrement Messieurs Alain Gillièron et Antoine Reymond pour leur profond engagement pour cette commune.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Sébastien Sterchi

Monsieur le Président remercie au nom du Conseil communal Messieurs Abomo Samba et Sébastien Sterchi pour les années passées au sein du Conseil et leur souhaite une bonne suite privée, professionnelle et peut-être même politique, que ce soit au nord de la ville ou au nord du Canton.

Monsieur le Président informe qu'il n'y a pas d'autre correspondance.

Monsieur le Président passe maintenant au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du bureau

Monsieur le Président informe qu'il a représenté le Conseil communal aux manifestations suivantes :

Samedi 4 novembre sur la place du Marché à Renens lors de la revue du SDIS de Malley. Il a saisi l'occasion pour remercier le Corps de son intervention récente dans les locaux du FC Prilly. A toutes fins utiles, Monsieur le Président précise que le Major Thierry Charrey quitte ses fonctions de Commandant et sera remplacé par son actuel second, le Capitaine Patrick Strauss au 1^{er} janvier prochain. Monsieur le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite plein de succès.

Samedi soir 10 novembre au magnifique concert des accordéonistes de l'irondelle à la grande salle. Monsieur le Président les félicite, ainsi que sa directrice jurassienne, Véronique Chappuis Fernandes. Monsieur le Président ajoute que ce sera sa dernière référence au Canton du Jura.

Monsieur le Président communique les dates de rediffusion de la séance transmises par Sonomix.

Les dates sont les suivantes :

- Le vendredi 16 novembre 2018 à 20h00
- Le samedi 17 novembre 2018 à 14h00
- Le dimanche 18 novembre 2018 à 19h00
- Le samedi 24 novembre 2018 à 19h00
- Le dimanche 25 novembre 2018 à 14h00

Monsieur le Président précise que la prochaine séance du Conseil aura lieu le Lundi 10 décembre 2018, donc l'ordre du jour a été transmis avec une séance de relevée éventuelle le mardi 11 décembre 2018.

Les dates du Conseil de l'année prochaine seront envoyées par courriel. La reprise est prévue en mars 2019.

Le Bureau n'a pas d'autre communication à transmettre.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite faire une ou plusieurs communications.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je suite toute étreulée d'être ici, ça change !

J'ai simplement une communication à vous faire, une information plutôt. Le service jeunesse de Prilly a eu le grand honneur et le grand plaisir d'être soutenu par un don de CHF 20'000.- par le Kiwanis Club de Prilly. Ce don a été fait pour une activité qui aura lieu le dimanche. Cela s'appelle « on se bouge, même le dimanche ». Si vous avez des enfants à l'école, ils auront reçu je pense ce petit flyer ou ils le recevront. Cela consiste en une ouverture des salles du collège de l'Union les dimanches de 14h00 à 17h00, deux fois en décembre, deux fois en janvier, deux fois en février et deux fois en mars. Ce sont des activités gratuites avec activités au mur de grimpe, encadrés par des moniteurs, diverses activités physiques et des espaces pour les enfants pour moins de 4 ans, donc aussi bien sûr avec leurs parents, 4 à 7 ans, 8 à 11 ans, 12 à 15 ans. Une petite collation sera également offerte aux participants, si possible une collation de type saine (des fruits, etc.). Le service jeunesse de Prilly est très reconnaissant envers le Kiwanis, ce qui nous permet de proposer ces activités. Le don que nous avons reçu nous permettra en principe d'organiser ces dimanches qui bougent pendant 3 années de suite. Merci.

Il n'y a pas d'autre communication. M. le Président passe dès lors au point 5 de l'ordre du jour.

5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres informations pour le Conseil.

Monsieur le Conseiller Maurice Genier (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Information au Conseil communal de Prilly du 12 novembre 2018 relative à la séance du Conseil intercommunal des taxis du 7 novembre 2018.

Etaient présents pour Prilly : Jean-Michel Piguet, Maurice Genier et Antoine Reymond.
3 préavis étaient portés à l'ordre du jour :

Budget de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Avec un total de charges de CHF 740'000.- équivalant au total de revenus, ce budget équilibré appelle le commentaire suivant : les contributions des 12 communes sont inchangées à CHF 1,90 par habitant. La contribution extraordinaire appliquée en 2017 et 2018 de CHF 0,30 par habitant pour couvrir l'augmentation des frais de procédure n'a plus lieu d'être.

Ce préavis a été accepté avec 1 abstention.

Modification de l'art.28 du Règlement intercommunal sur le service des taxis, afin de permettre l'identification de tout véhicule affecté au transport professionnel de personnes :

Cette réflexion s'inscrit dans la ligne directrice de la future loi cantonale. Seuls les concessionnaires peuvent actuellement apposer une bombonne sur le toit ; pour les autres, cet article permet d'imposer un moyen d'identification à l'arrière du véhicule et ainsi de simplifier les contrôles.

Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Modification de l'art 19 du Règlement intercommunal sur le service des taxis prévoyant de réduire le nombre de concessions compris actuellement entre 230 à 280 en les portant à un nombre compris entre 180 et 240 :

Dans l'attente de la future loi cantonale, cette mesure doit contribuer à garantir les prestations offertes par les chauffeurs titulaires d'une concession. La discussion a porté sur la viabilité du central d'appels avec une réduction du nombre de concessions.

Le préavis amendé a été accepté avec 2 abstentions.

La séance a été suivie par une présentation par une représentante des TL d'une nouvelle formule d'abonnement : zenGO. Offre multimodale regroupant les TL, Taxi services, Aloccars et Publibike. La phase de lancement commencera le 21 novembre. Cette application tout électronique permettra d'utiliser les TL (zone 12), des taxis, des voitures de location, et des vélos avec des formules d'abonnements mensuels adaptés aux besoins du client.

Monsieur le Président remercie Monsieur Genier pour son intervention claire et télégraphique. Il demande s'il y a d'autres informations.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Assermentation(s)

Comme indiqué, Monsieur le Président précise que le Conseil va accueillir un nouveau membre et demande au président du groupe PLR s'il souhaite présenter Monsieur Dimitri Teugueka.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

En effet, le PLR a l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Dimitri Teugueka. Monsieur Teugueka est âgé de 37 ans. Il a fait ses études à Augsburg en Allemagne, il est ingénieur électrique et travaille actuellement dans la commune de Renens. Il est prilléran depuis un peu moins d'une année et demie. Le groupe PLR vous prie de faire bon accueil à Monsieur Teugueka.

Monsieur le Président appelle donc Monsieur Dimitri Teugueka à s'avancer devant l'assemblée et demande à celle-ci à se lever pour l'assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Dimitri Teugueka : « je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations à Monsieur le Conseiller Dimitri Teugueka (PLR) pour son assermentation et l'invite à regagner les rangs de son parti.

Monsieur le Président précise à Monsieur Teugueka, comme il lui a été annoncé, qu'il recevra ces prochains jours, le budget et ses commentaires, ce qui lui permettra de se mettre rapidement au travail.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis municipal N° 11-2018 sollicitant l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «Viaduc», l'adoption de la décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement et l'adoption de la servitude de passage pour les piétons et la mobilité douce au bénéfice du public en général.

Monsieur le Président précise que le Conseil traite effectivement ce point hors de la commune. Pour l'étude de ce préavis conséquent, Monsieur le Président propose dans un premier temps de prendre connaissance d'une présentation du Syndic, ensuite du rapport de la commission ad hoc, et ensuite il ouvrira la discussion.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mesdames, Messieurs les Députés,
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Excusez-moi, mais ça fait du bien une fois de vous entendre dire ça, sans doute. Plus sérieusement, je me permets, peut-être pour ceux qui ont déjà eu cette présentation, vous m'excuserez de la refaire, mais je crois que c'est important que l'ensemble du Conseil ait pu avoir l'entier des renseignements avant de prendre une décision.

Vous avez ici une image de synthèse de tout ce qui se passe à Malley, je ne vais pas vous faire l'exégèse, allons tout de suite sur le site qui nous intéresse ce soir, à savoir le périmètre dont on parle aujourd'hui, qui est composé de 9 parcelles privées, ce qui n'est pas rien. Communes de Lausanne et de Prilly, c'est le badminton, Insula SA, c'est la société qui est chargée de réaliser le nouveau bâtiment, la tour de 85 mètres. Realstone SA qui est la société mère d'Insula SA, CFF SA parce qu'ils ont des propriétés sous le viaduc et enfin la SUVA qui est propriétaire de Malley Lumières et la Bâloise Assurances SA qui est propriétaire de l'immeuble qui jouxte le Badminton.

Une surface totale du PPA qui est de 26'257 m².

Buts : le Plan partiel d'affectation Viaduc a donc un but bien précis et vous le savez, c'est un quartier urbain mixte, donc commercial, activités et logements et de forte densité. On ne va pas le répéter, le Canton nous a mis ce site en site stratégique. Il est un des 4 sites vaudois où il y a une forte densité de cette importance. Créer des repères architecturaux emblématiques des tours pour libérer également au sol, créer des espaces publics de qualité en prolongeant le réseau de mobilité, en garantissant la perméabilité piétonne du site, ça c'est une des phases que l'on vous montrera sur les plans ensuite. Valoriser le viaduc qui est un monument architectural important à conserver de notre passé et développement d'un quartier durable, on en parlera également après.

Voilà le plan avec la zone de ce PPA, les différentes zones de ce PPA, je les passe rapidement en revue, mais vous les connaissez, ce sont les bâtiments que vous venez de voir avec les propriétaires concernés et vous avez notamment cette aire du Galicien qui est importante en orange sur le plan et qui montre bien qu'il y a une certaine part dévolue à l'espace public et pas qu'aux bâtiments.

Capacité : Les capacités sont importantes, l'aire A, avec la tour de 85 mètres, maximum 35'000 m², 40 à 50% de logements, donc le reste d'activités. L'aire B, c'est Malley Lumières, maximum 31'000 m², 7'500 à 11'000 m² de logements. Pourquoi ? Parce qu'il y a une différence suivant l'examen d'un projet ou l'autre. Ils peuvent déposer un projet à 7'500 m², ils peuvent aussi en déposer un à 11'000 m². Par contre, avec 11'000 m², ils doivent obtenir une autorisation supplémentaire, un dossier que nous avons soumis à l'OPAM (l'Ordonnance pour les accidents majeurs) et ils doivent repartir dans un nouvel examen par rapport à la possibilité de faire ces 11'000 m² en fonction des normes et autres directives de l'OPAM. Donc, ce ne sera pas forcément la même chose s'ils font 7'500 m² ou 11'000 m². Aire du Galicien, c'est cette aire dont je vous parlais, les CFF, qui aura un maximum de 550 m², constructions, couverts pour l'animation et le service qui serait semblable à cette fameuse Galicienne qui est bien utile en ce moment.

Densité : je vous en ai parlé, 779 habitants/emplois à l'hectare, un IUS de 2,9 pour ceux qui connaissent la réglementation et environ 770 nouveaux habitants/emplois, dont 570 habitants.

Vous trouverez ici quelques coupes qui montrent en effet l'importance, c'est vrai, on ne peut pas le nier, de certains bâtiments, donc 85 mètres pour la tour sur l'aire A, avec le badminton qui a une possibilité de rehaussement, mais qui, on le verra après, va plutôt être rénové, mais pas de possibilité d'aller plus haut à ce niveau-là. Sur les autres coupes, on voit Malley Lumières de l'autre côté avec la tour et l'actuel bâtiment Malley Lumières qui subsiste.

Stationnement : un besoin total en stationnement du PPA Viaduc de 612 places, conformément aux normes VSS qu'il faut bien sûr respecter, le Canton demande instamment de le faire, et ce qui est important, c'est qu'on a pu bénéficier, quand on parle de mutualiser les places de parc pour éviter d'en créer trop, il n'y a donc que 154 places nouvelles, qui sont les places du parking situé sous la tour A. Vous aurez à cet endroit 150 places nouvelles, mais tout le reste, les 462 places restantes, par rapport aux 612, sont déjà existantes dans le parking de Malley Lumières. C'est une bonne nouvelle, parce qu'on ne crée pas trop, à notre avis au niveau de la Municipalité, de nouvelles places de parc.

Conventions

Vous imaginez bien que ce gros plan de quartier où il y a beaucoup de propriétaires, nécessite des conventions et vous avez plusieurs conventions entre les différents propriétaires, notamment la constitution de servitudes. C'est très important, vous devrez également approuver un régime de nouvelles servitudes qui sont à créer, avec ce nouveau PPA. On les passera en revue après, je ne vais pas commenter les différents éléments, parce qu'ils vont arriver quand on parlera des réponses aux oppositions.

Convention également entre Insula SA et Prilly. Vous allez me dire : « mais, si on est propriétaire, que se passe-t-il avec nous, avec nos biens, avec notre propriété ? ». Les m2 qui nous étaient octroyés en tant que Lausanne et Prilly se résumaient à quelques centaines de m2 supplémentaires, puisqu'on ne faisait pas un grand bâtiment sur le badminton, on ne pourrait pas le faire. Il s'est avéré très rapidement que les deux communes de Lausanne et Prilly n'avaient pas besoin de ces quelques m2 qui ne leur auraient pas permis de faire quoi que ce soit. Nous avons donc préféré les revendre à Insula SA qui les rachetés. Ils ont donc pu les intégrer dans le bâtiment haut de 85 m. Contre ceci, plutôt que de recevoir de l'argent, qui pour Prilly aurait été égal aux parts du gâteau qu'il avait sur le badminton, Lausanne avait environ 850/1000 et Prilly environ 150/1000.

Cette participation financière d'Insula SA se monte à la somme importante de CHF 5'300'000.- qui sera, si le PPA peut se faire, la rénovation du badminton. Tous ceux qui avaient des inquiétudes par rapport au badminton se demandant ce qui allait se passer si on faisait un nouveau PPA, si on allait faire du commerce, si le badminton allait pouvoir être conservé, la réponse est oui. Insula SA a accepté. On leur a quand même donné une centaine de m2 supplémentaires. Par contre, je vous assure que ces CHF 5'300'000.- couvrent très largement la valeur de m2 que nous donnons à Insula. Nous aurons donc un badminton neuf, totalement rénové, l'enveloppe, le bâtiment à l'intérieur également ! Il y a tout un projet qui a été fait d'abord par Realstone et ensuite Insula, de manière à ce que ce concept de rénovation du badminton ne soit pas simplement qu'une petite idée. Ce projet sera concrétisé, si le PPA peut se faire.

Insula SA va aussi prendre en charge la taxe sur la plus-value, qui est une taxe, ça fait du bien que l'on travaille ici au Canton, puisque c'est le Canton, il ne faut pas espérer, ce n'est pas la Commune qui va avoir le retour de la taxe, mais le Canton. Espérons que nous ayons quelque chose en retour après... Prise en charge du coût de transfert des places de parc externes du Badminton, ce n'est pas encore tout à fait finalisé. 4 places sont envisagées, d'un coût pour la Commune de Prilly, puisqu'elle participe selon les millièmes par rapport au badminton, qui sera environ de CHF 28'000.- et vous imaginez bien que c'est une estimation et que tout se fera après de manière extrêmement claire et détaillée lorsque le projet sera sous toit.

Synthèse oppositions

Bien sûr, ces oppositions sont de plusieurs nature. On ne va bien entendu pas en parler dans le détail. Vous avez d'ailleurs un document que nous avons fourni à la commission qui est un document beaucoup plus complet.

Baisser la densité qui est jugée excessive. La densité de Malley-Viaduc est conforme aux objectifs du Canton et à celle du SDIM (Schéma directeur intercommunal de Malley). Elle est conforme notamment sur l'ensemble de Malley. Le SDIM, ce n'est pas que le PPA Viaduc, c'est aussi Malley-Gare, Malley-Gazomètre, l'ensemble de ce que vous avez sur ce site-là permet d'arriver à cette densité de Malley, dont fait partie Malley-Viaduc, dont je viens de parler. Nous n'avons donc rien inventé, nous ne sommes pas en dérogation par rapport au Canton. Le Canton, ce n'est pas pour rien qu'il participe d'ailleurs à la Fabrique.

Hauteur et orientation des tours : baisser la hauteur des tours et les orienter N-S. Cela paraît normal que l'on veuille baisser la hauteur des tours, quand on ne veut pas de bâtiments d'une certaine hauteur, c'est clair. Les orienter Nord-Sud, le projet s'est fait. Il est conforme au Plan d'agglomération et aux recommandations du pool d'experts. C'est la première fois dans le Canton qu'un pool d'experts se prononce sur un projet avec des bâtiments hauts. Il fallait le faire, on a exigé d'ailleurs que nous le fassions. Ce pool d'experts a confirmé les cinq bâtiments d'une certaine hauteur sur le site de Malley, mais avec certaines recommandations, dont de ne pas dépasser cette hauteur de 85 mètres, qui sur la Skyline permet d'avoir une tour qui n'émerge pas dans le ciel. Pour certains, c'est déjà trop, je le sais, mais pour d'autres cela paraît cohérent, dans le fait où cela reste dans une complémentarité acceptable.

Par ailleurs, pour essayer de diminuer l'impact de la face qui se trouverait face aux habitants prillérans (ce n'est pas possible de faire autrement) soit diminué, que le périmètre ne soit pas un carré, mais plutôt un rectangle et qu'elle soit diminuée de 5 mètres. Nous avons diminué cette longueur de face de 40 à 35 mètres. Trafic, soulager le trafic nord-sud. De nouvelles jonctions soulageront le trafic, ce sont les jonctions autoroutières de Chavannes et d'Ecublens qui déchargeront Malley. Soit-dit en passant, vous avez vu que c'est à l'enquête publique en ce moment par Berne et qu'il y a déjà des oppositions à Chavannes, sur la demi-sortie d'autoroute de Chavannes. Bon, c'est notre démocratie, c'est normal. Avouez quand même que cela devient difficile quand vous avez des paramètres qui font et qu'on vous dit que ce sont des paramètres qui permettront d'améliorer le trafic de transit qui se trouve à Malley de par le fait qu'on construirait ces nouvelles d'autoroute, vous y croyez. Il y a deux ans, quand on parlait de Malley-Gare, vous le dites et je le redis aujourd'hui.

Nous sommes dans une démocratie et il y a aussi des gens qui sont contre, par forcément Malley, mais qui sont contre une demi-sortie à Chavannes et ils l'expriment en ce moment avec une pétition et on verra bien cette fois-ci le sort que Berne, car c'est sur le plan fédéral que cela se décidera et ce que Berne décidera ou si les tribunaux devront aussi se prononcer.

Bien sûr qu'il y a du trafic, bien sûr que c'est difficile aux heures de pointe, mais ce n'est pas une raison de mettre tous les maux de la terre sur la région prilléranne, alors que beaucoup de trafics sont des trafics de transit. On espère que l'on sera aidés par d'autres réalisations qui viendront dans d'autres communes.

Mobilité douce et tranquillisation, sécuriser les piétons et vélos, tranquilliser le chemin du Viaduc. Bien sûr, il y a des études sur la sécurité des piétons. Pistes cyclables à l'avenue du Chablais, j'ai compris qu'on va devoir encore trouver une solution pour améliorer encore la sécurité des cyclistes, parce qu'il y aura en effet beaucoup de trafic sur l'avenue du Chablais et des bus qui vont passer, donc nous devons trouver des solutions, on s'y attachera. Enfin, on peut assurer que le chemin du Viaduc sera mis en zone 30.

Ensuite, il y a l'ombre portée, l'ensoleillement, la vue, l'éblouissement, perte d'ensoleillement. Une vue et un ensoleillement sans obstacles, Mesdames, Messieurs, cela n'existe pas. Je ne suis pas avocat, ni juge, toujours est-il qu'il n'existe pas de droit à la vue, de droit au soleil, de droit à n'avoir rien devant les yeux. C'est ennuyeux, je suis d'accord, pour ceux qui sont dans la zone où se trouveront les nouveaux bâtiments. Ce sera quelque chose qu'ils n'auront jamais eu et qui sera différent de ce qu'ils ont eu jusqu'à présent, mais quand on est en pleine ville et qu'on doit construire ce que nous avons décidé de construire et qu'on nous appuie de construire la ville en ville, il faudra faire avec. En tous les cas, je vois mal une opposition comme celle-ci dans un contexte juridique.

En ce qui concerne les matériaux, la Municipalité, qui est chargée d'octroyer les permis de construire, les choisira avec soin de manière à avoir un look sympathique et que ce ne soit pas gênant pour le voisinage.

Pour la pollution de l'air, du sol et du bruit, réduire la densité, pacifier le trafic, sols pollués, bruit excessif, le trafic et le bruit sont conformes à la réglementation, les décibels ont été vérifiés. On nous dit toujours, il faudrait réactualiser les études. Je veux bien, mais à un moment donné, quand on commence les études il y a deux ans, pour lancer ce PPA, vous ne pouvez pas demander chaque fois de réactualiser l'étude. Il y a des décibels qui sont pris à un moment donné et on fait avec ce qu'on nous donne comme résultat et il s'avère que ces résultats sont conformes à la réglementation. Au niveau de la pollution, le PPA Viaduc n'est pas concerné, comme l'est beaucoup plus, c'est vrai, le PPA futur de Malley-Gazomètre où là, on a des contextes de sites pollués beaucoup plus importants, voire même pollués, alors que le PPA Viaduc, pour le moment en tout cas, les travaux n'ont pas commencé, mais si les travaux se font, comme on l'espère, ils ne devraient pas y avoir de gros problèmes de pollution pour ce PPA Viaduc, le PPA Gazomètre c'est une autre affaire, je vous prierai de ne pas mélanger les deux choses.

Risques ferroviaires, OPAM

Pourquoi autant de logements à proximité des voies ferroviaires ? Vous imaginez bien qu'après 4 ans, nous avons obtenu l'autorisation de Berne, parce que l'OPAM c'est Berne, c'est le Canton qui pilote, mais c'est quand même des normes fédérales.

Nous avons obtenu que la part de logements dans l'aire B, donc l'aire qui est à côté des voies de chemins de fer, puisque c'est Malley Lumières en fin de compte, l'extension de Malley Lumières, elle est conforme à l'OPAM. Mais, si c'est 11'000 m², je reprécise qu'ils devront repasser par une étude complémentaire pour certains que ça répond aux critères de l'OPAM, alors que s'ils font 7'500 m², il n'y aura pas de problème.

Affectations

Augmenter la proportion de logements par rapport à l'activité. On est exactement dans le sens de ce que je viens de vous dire, le PPA prévoit 2/3 de nouveaux logements pour 1/3 d'activités. On ne peut pas faire plus de logements à cause de l'OPAM, justement. Il y a une limite, c'est comme dans toute construction proche des voies ferrées, à cause des matériaux dangereux qui pourraient transiter.

Espaces publics et environnement urbain

Préserver les piles du Viaduc, place végétalisée, tenir compte de la biodiversité, prévoir une place de jeux, un parc multigénérationnel et pérenniser la Galicienne. Toutes ces demandes sont acceptées et vont même faire l'objet d'amendements. On peut dire que là, on n'avait peut-être pas fait tout juste lors de la première présentation. On peut dire que les opposants nous ont un peu plus ouvert les yeux sur certaines choses qu'il faut cibler, être précis par rapport à ce que l'on veut faire là-bas, de manière à avoir quelque chose qui soit le plus acceptable possible et surtout le plus socialement viable.

Energie et Environnement

Le PPA ne tient pas compte du développement durable, l'éclairage impactera la faune. Le certificat « Site 2000 watts » est garant de l'exemplarité du PPA. Un article éclairage a été ajouté et ici, je ne peux pas faire autrement que de vous montrer le certificat « site 2000 watts » que nous avons reçu officiellement la semaine passée. Nous avons reçu ce certificat, regardez, c'est marqué « Malley Viaduc », on ne vous ment pas et c'est quand même un long processus qui a été mis en place pour arriver à ce que la Confédération les experts et dieu sait s'il y en a, nous octroient ce certificat.

Communications

Mauvaise gestion des ballons et de l'atelier participatif. Vous vous rappelez la mise à l'enquête publique qui a eu lieu en février. Je suis désolé, je maîtrise peut-être certaines choses, mais pas le vent, c'est impossible. Ces ballons n'obéissaient pas. Nous avons eu malheureusement en effet des distances et des hauteurs qui ne correspondaient pas à la hauteur officielle en effet du PPA. De temps en temps, les ballons étaient à 40 mètres au lieu d'être à 65 mètres. On nous a demandé de mettre les ballons, alors que ce n'est pas obligatoire pour un PPA, nous avons estimé en effet que nous pouvions le faire, mais il y a eu les aléas de la météo. J'ose croire quand même que certaines personnes n'iront pas trop loin dans les exigences et qu'à un moment donné, quand on ne peut pas faire abstraction d'un phénomène naturel, il y a des conséquences et elles ont été celles-là.

Quant à l'atelier participatif, il n'a pas convenu à certaines personnes, il n'a pas peut-être été assez loin, trop dirigiste, ceux qui étaient présents à l'atelier savent de quoi je parle, c'est difficile de faire un atelier qui convienne à tout le monde.

Forcément, on espère toujours autre chose si l'on est pour ou contre un projet. On espère que ce résultat de ce groupe citoyen qui a été consulté sera quand même utilisable, je pense qu'il le sera pour la suite pour le cahier des charges du concours. L'idée, c'est aussi après d'affecter dans le jury du concours un citoyen de ce groupe de réflexion.

J'ai été un peu long, mais c'est vous qui devez à un moment donné décider si vous levez ou pas les oppositions, c'est vous qui transmettez au Conseil d'Etat le soin de le faire. La Municipalité ne peut rien faire là-dessus. Ce n'est pas comme un permis de construire d'une habitation ou autre, on délivre et on lève les oppositions éventuelles, mais ici c'est vous qui décidez en tant que Conseiller communal de le faire. C'est pour cette raison que nous trouvons nécessaire d'aller dans un certain détail.

Vous aurez des amendements. Ces amendements se trouvent dans le préavis. Je ne vais pas les répéter, mais ils sont là. Monsieur le Président va après vous faire voter sur ces amendements après discussion. Ces amendements sont suffisamment parlants, par rapport aux 5 mètres, par rapport à la prédominance végétale plutôt que minérale et ensuite, il y a les arbres, les aménagements paysagers et l'éclairage également. Ces amendements ont été discutés en commission et votés aussi en commission à une certaine majorité.

Intégrer au programme du concours

Cela ne fait pas l'objet d'amendements, mais ça le sera, je vous l'ai dit. Le Viaduc à 30 km/h. Garantir un espace d'utilité publique, on vous l'a dit, genre Galicienne. Prévoir un parc multigénérationnel et prévoir une aire de jeux pour les enfants.

A traiter dans d'autres projets

En liaison avec Malley, sécurité des piétons, avec notamment le PPA Galicien qui viendra après au Nord. Mener une étude sur les activités pour éviter qu'il n'y ait pas de grandes surfaces, mais que cela soit si possible des commerces également de proximité. Améliorer le projet de requalification du Chablais qui sera extrêmement important, puisque pas mal de trafic passera là-bas, comme maintenant avec les 4,8% supplémentaires. Rectifier le projet du tram pour dégager les piles du Viaduc. Je remercie ici les opposants d'avoir vu que le projet du tram, qui n'a rien à voir avec le PPA Viaduc, s'approchait beaucoup du Viaduc et les piles étaient un peu menacées en matière historique et qu'il faudrait sans doute les emballer dans un béton hideux et les piles allaient souffrir par rapport à ça, donc il faut trouver une solution architecturale qui convienne au projet du tram, mais qui en même temps préserve ces piles du Viaduc.

Incidences financières

Bien sûr que c'est important. On ne fait un pareil quartier s'il n'y a pas des dépenses des deux côtés. Participation importante d'abord des propriétaires aux investissements de ce PPA, soit :

- Participation aux études de plus de CHF 500'000.- ;
- Participation au passage inférieur du passage des Coulisses. Vous vous rappelez le passage inférieur où les communes de Prilly et de Renens, c'est CHF 2'500'000.- chacune sur CHF 15'000'000.-. Pourquoi ? Parce que les propriétaires paient aussi beaucoup de ce passage inférieur des Coulisses. Donc, participation à CHF 2'200'000.-.

- Participation à 50% aux équipements techniques du quartier, tout ce qui est le sous-sol, CHF 3'177'020.-
- Taxes sur les équipements communautaires pour les écoles, pour les transports publics. Il y a une taxe qui est prévue. Votre Conseil a voté un règlement à ce sujet, il faudra l'appliquer.
- Coûts de construction Minergie P Eco pour le label site 2000 watts.
- Taxe cantonale sur la plus-value, malheureusement qui tombera dans l'escarcelle du Canton.
- Prise en charge, je vous l'ai dit, complète de la rénovation du badminton à hauteur de CHF 5'300'000.-, le bâtiment restant propriété de Lausanne et Prilly. Ce n'est quand même pas rien. On garde le terrain et le bâtiment du badminton et on nous le rénove complètement. Avouez que c'est aussi une bonne affaire.

La Commune de Prilly, quant à elle, on ne peut quand même pas croire qu'elle n'aura rien à dépenser, ce n'est pas possible. On ne peut pas trouver ou alors on trouve un mécène qui nous finance les deux, mais ça m'étonnerait qu'on le trouve. La Commune de Prilly devra donc assumer l'autre part des équipements techniques, à savoir l'autre 50%, pour le moment estimé à CHF 3'200'000.-, mais par contre un préavis sera bien sûr déposé en temps utile, en 2019, 2020, avec le permis de construire du projet devant le Conseil communal.

Et maintenant la dernière, Monsieur le Président, c'est à vous de gérer ce qui va suivre et au Conseil de le faire également après le débat.

Procédure

Vous aurez remarqué que c'est la première fois dans ma carrière et celle de mes collègues qu'on doit présenter un PPA Viaduc qui est soumis à la procédure d'étude d'impact sur l'environnement EIE par rapport au nombre de places de stationnement supérieur à 500 places. Cet élément qui impose l'étude d'impact change assez fondamentalement la teneur du document au niveau procédure. Vous avez vu que le préavis municipal tient sur une page avec des conclusions et tout le reste, c'est l'étude d'impact qui va jusqu'à la page 30. Après, vous avez encore des conclusions qui clôturent cette étude d'impact. Là, Monsieur le Président va devoir jongler, parce qu'il y a des conclusions qu'il faut absolument voter dans la 2^{ème} partie, avant de voter les conclusions du préavis. Tout s'imbrique en fin de compte pour ceux qui sont d'accords bien sûr, ceux qui veulent tout refuser, vous refusez les deux et ainsi vous êtes sûrs que rien ne passe. Par contre, ceux qui veulent soutenir le projet, ce que nous espérons au niveau de la Municipalité, voteront selon une procédure que Monsieur le Président va faire. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour le complément d'information au préavis. Il profite ici, au nom du Conseil communal, de la présence de la Cheffe du service Urbanisme et Constructions pour la remercier pour le travail effectué par son service.

Monsieur le Président informe que la suite va être la lecture du rapport de la commission. Il invite Monsieur Fabien Deillon, rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture des parties « Délibérations », « Amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

Monsieur le rapporteur de la commission a la parole

Lecture du rapport

Monsieur le Président propose, le préavis faisant 30 pages, d'avoir une discussion structurée, de découper celle-ci selon les différents chapitres du préavis et de notamment cibler les débats portant sur l'enquête publique et ses onze thèmes relatifs aux oppositions déjà présentées par le Syndic, en discutant des thèmes et des amendements déposés à ce moment-là. Il poursuivra ensuite sur le Règlement dans son ensemble et finira par les conclusions.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette manière de faire lui convient.

C'est le cas.

Il ouvre la discussion sur le préavis et sur le chapitre 1, Constatations, comprenant le préambule, le projet et la procédure et demande si la parole est sollicitée sur ce premier chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au chapitre 2, Considérations.

Le point 2.1, Procédure décisive et Autorité compétente.

La discussion n'est pas demandée.

Le point 2.2., Pouvoir d'examen de l'Autorité compétente.

La discussion n'est pas demandée.

Le point 2.3, Conformité du projet par rapport à l'aménagement du territoire

La discussion n'est pas demandée.

Le point 2.4, Etude d'impact sur l'environnement.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit Matile (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est juste un petit constat par rapport aussi aux opposants. C'est par rapport à la densité. J'ai un souci par rapport à la densité qui me paraît excessive et déjà très grande dans l'agglomération lausannoise. Je sais bien que cela vient aussi des décisions cantonales, nettement, et c'est là qu'il y a un problème pour moi. Il y a tellement de béton que finalement la végétation en souffre énormément. Merci.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Ce n'est peut-être pas le bon moment, mais finalement on saucissonne la discussion sur le préavis, je fais une remarque d'ordre générale au nom du PLR. Ce projet, finalement, c'est le dernier grand potentiel de développement pour la Commune de Prilly.

Je pense et le groupe PLR aussi, que c'est notre responsabilité d'élu de tirer le maximum de ce potentiel de développement pour dynamiser la vie économique à Prilly, créer des logements. C'est un projet, cela a été mentionné dans le rapport de commission et dans le préavis. C'est un projet d'importance stratégique, y compris au niveau cantonal et le groupe PLR dans sa très, très, très grande majorité vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux à soutenir ce préavis et ce projet.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Juste pour répondre à Monsieur Jean-Petit Matile et aux autres qui partagent ses préoccupations qui sont légitimes, je pense qu'il faut quand même rappeler que les promoteurs du projet, la Municipalité comme je l'ai compris et aussi le PLR ont aussi le souci de l'environnement et de créer un cadre de vie agréable. C'est justement pour cela que ce projet consiste en des bâtiments élevés, parce que cela permet de libérer de la surface au sol et d'aménager comme on l'a vu là une surface, comme j'ai compris, qui sera arborisée, où il y aura une place de jeux au pied de la tour. Il y aura aussi le parc du Gazomètre qui sera derrière, à côté de l'actuel théâtre Kléber-Méleau si j'ai bien compris.

La densité, comme vous l'avez dit, Monsieur Jean-Petit Matile, on n'a pas le choix, elle nous est imposée, mais soit on fait des tas de bâtiments bas dans tout le quartier autour de la gare de Malley ou on construit en hauteur et cela libère ainsi de l'espace au sol pour aménager un quartier qui sera agréable à vivre et à travailler. Merci.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais aussi aborder le sujet de manière plus générale. Pour le parti socialiste, la grande majorité va soutenir ce préavis et ceci plus particulièrement pour la construction de logements. Vous avez peut-être remarqué que l'année passée, le taux de vacance était de 0.7 dans l'ouest lausannois, il s'est réduit maintenant à 0.3, donc on a vraiment besoin d'augmenter l'offre de logements sur le marché.

En ce qui concerne l'environnement, on peut saluer le peu de places de parc qu'il y a sur cette parcelle. 600 places de parc par rapport au nombre de logements, c'est quelque chose qui est tout à fait raisonnable. J'aurais par ailleurs une question en lien avec l'environnement à poser à Monsieur le Syndic, c'est par rapport aux changements. Au début, c'était prévu une place minérale, aujourd'hui une place végétale. Alors, on peut saluer ce choix, parce que c'est vraiment le temps de conserver la biodiversité dans ce quartier et d'avoir des aménagements paysagers. Par contre, comment s'est imaginé le site, parce qu'en fin de compte, une partie de la parcelle est quand même polluée sur la Galicienne ? Il y avait au préalable des entreprises sur cet espace, alors comment la Municipalité a imaginé le développement de ce lieu dans l'avenir ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez raison Madame Krattinger. Cette place qui se dégage par rapport aux bâtiments hauts, est l'attention d'un peu tout le monde, parce qu'il faut y mettre beaucoup de choses.

Premièrement, il faut qu'elle soit la plus végétale possible, parce que nous avons commis l'erreur de mettre minérale et vous nous excusez déjà, parce qu'il faut tendre au maximum à avoir de la verdure et des arbres plantés. Il y a juste le fait qu'il ne faudra pas oublier que le site 2000 watts que nous avons là va imposer un nombre important de sondes géothermiques. Avec des sondes géothermiques, vous ne pouvez pas planter un arbre juste au-dessus, cela ne va pas très bien fonctionner. Ce sera le concours d'espaces publics qui, en fonction du projet de la tour et des besoins énergétiques dans le sol va sans doute déterminer où il sera possible de planter des arbres, des arbustes d'une certaine importance et ensuite de faire avec la Galicienne.

Par rapport à la pollution du site, je ne fais que vous retranscrire ce que le Canton nous a dit. Le Canton nous a dit : PPA Viaduc, ce n'est pas un site pollué. Il y a eu en effet quand il y avait Henniez, il y avait aussi la possibilité de laver ses voitures, il y a eu des activités, mais qui sont à des années lumières de ce qui s'est passé sur Gazomètre avec l'usine à gaz, etc. et tout ce qui s'est produit sur le site de Malley Gazomètre. Là, en effet, il faudra être extrêmement pointu pour arriver à dépolluer le sol. Par contre, Malley Viaduc, nous avons écrit ce que l'on nous a dit et quand on nous dit que c'est en ordre, pour une fois que cela se passe bien tout de suite, nous allons essayer de les croire. Si, pendant les travaux, il y a des matériaux du sol qui sont enlevés et l'on voit qu'il y a de la pollution, là sans doute, il y aura des mesures à prendre et tous ceux qui construisent le savant très bien, on doit intervenir au moment où on constate. Les études montrent que ce site n'est pas pollué.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et rappelle que son but n'était pas de saucissonner, mais de structurer la discussion. Il ajoute qu'il reviendra de toute façon sur les thèmes de l'enquête publique séparément, aussi pour voter les amendements et la discussion d'ordre général a bien lieu maintenant.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis très inquiet, parce que dans ce préavis manque cruellement le problème de l'impact financier. Oui, c'est bien beau, le plan partiel d'affectation ne va pas coûter extrêmement cher à notre commune. Par contre, ce qui en découle, les infrastructures publiques nécessaires n'ont pas été réellement, sérieusement chiffrées. On le voit dans le rapport de la commission et on ne le voit justement pas dans le préavis qui nous est présenté. De mon avis, il ne faut pas aller trop vite. Une commune, telle que Prilly, comme toute institution a une capacité de financement. Elle a une capacité à investir, elle a une capacité à emprunter et tout cela doit se faire dans un rythme qui est raisonnable. Aujourd'hui, je vous invite, comme on l'a déjà fait à la commission des finances, à faire quelques simples additions. Vous prenez le montant de l'endettement actuel, vous prenez le montant de ce qui est déjà engagé, vous regardez ce qui vous reste jusqu'au plafond d'endettement, vous faites le bilan, vous prenez en compte que le plafond d'endettement pourra être rediscuté, c'est sûr, mais qui sera de toute façon plafonné légalement à 2,5 fois les recettes financières de la Commune. Je pense, on l'a déjà constaté, comme on en a déjà parlé lors d'autres séances du Conseil communal, nous risquons d'arriver à bout de souffle. Ce que je vous dis « qui va lentement va sûrement et va loin ! ». Je vous remercie beaucoup.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit Matile (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne les bureaux et les commerces, est-ce vrai qu'il y a beaucoup de bureaux inoccupés ? Il y a beaucoup de commerçant qui périclitent, parce qu'il y en a trop. Cela fait un peu souci et c'est embêtant. Pour les tours, j'étais d'accord au début en pensant qu'on pourrait y mettre pas mal d'habitants, mais ce n'est pas possible d'après la loi, parce que c'est au bord de la voie ferrée. Il y aura donc au maximum 40% de logements, tout le reste seront des locaux commerciaux et des bureaux. A-t-on vraiment besoin de tous ces locaux commerciaux et de tous ces bureaux ? C'est la question que je voulais poser. Merci.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

S'il y en a bien un qui manque de souffle en ce moment, c'est moi, parce que je suis soufflé par le fait que Monsieur Deillon, qui est rapporteur de majorité de la commission, qui rapporte à six voix contre une, un bon résultat six voix contre une, vient nous dire qu'il ne faut pas y aller. J'ai un tout petit peu de peine à comprendre vos deux positions Monsieur Deillon. Il y a une position de rapporteur de majorité et une position de Conseiller communal. On va accepter ces deux positions, mais admettez que ce n'est pas très crédible.

Allons dans le fond du sujet par rapport à votre remarque. D'abord, vous ne nous donnez pas les chiffres. Le seul chiffre qu'on sait, ce sont les 72 millions actuels d'endettement et le plafond de 93 millions et les 2,5 fois que vous avez cité, on arrive donc à 150 millions. Je ne me positionne même pas là-dessus. En matière de rentrées fiscales futures par rapport aux nouveaux quartiers, c'est vrai qu'on n'en sait rien en ce moment, qui plus est avec les nouvelles directives de la RIE III cantonale d'abord et ensuite la RIE III fédérale qui va nous arriver l'année prochaine, après que le peuple suisse ait voté. Là, c'est vrai que nous votons un PPA pour un développement d'une parcelle communale qui est de fait existante et qui est vide, puisque les activités qui existaient n'y sont plus. On nous promet une rénovation du badminton et même si tout le monde n'en fait pas ici dans cette salle, c'est un sport assez attractif et nous avons de la chance d'avoir ça sur notre commune en matière d'infrastructure sportive et on nous sert un nouveau badminton tout neuf, y compris avec le plan de quartier. C'est également déjà une valeur ajoutée que nous n'aurons pas à mettre. Comme Lausanne et Prilly sont propriétaires de ce badminton, à un moment donné, quand il sera vraiment vieux et qu'il faudra le rénover, qui va devoir s'en charger ? Ce n'est pas l'association de badminton, ils n'ont pas l'argent. Ce seront donc les collectivités publiques de Lausanne et Prilly. Non, on a au moins la possibilité en ce moment dans ce projet complexe au niveau du montage financier quelqu'un qui le prend en charge.

Les promoteurs, les entrepreneurs ou les réalisateurs de ce qui va venir sur cette parcelle PPA Viaduc, vous pensez bien qu'ils ne vont pas construire ce bâtiment et c'est pour répondre peut-être à Monsieur Jean-Petit Matile, investir plusieurs dizaines, voire centaine de millions s'ils n'ont pas l'assurance d'avoir quelqu'un qui occupe ces locaux. C'est la même chose que pour Malley gare. Le projet de Malley gare ne se fait pas si les CFF n'ont pas les partenaires pour partir lors de la réalisation du futur projet. M. Pellegrinelli le sait aussi, nous nous sommes rencontrés avec la Fabrique et le comité de direction, nous avons rencontré les CFF, les CFF vont lancer immédiatement le projet, parce qu'ils ont les partenaires pour être avec eux. Cela ne peut pas être des mensonges, ce ne sont pas des gens qui jettent des millions, les CFF ne sont pas faciles en affaires, cela ne peut pas être des gens comme Realstone qui vont dépenser de l'argent d'autres investisseurs qu'ils leur mettent à disposition. Ils n'ont pas la possibilité de le faire, ce n'est peut-être pas non plus totalement leur argent.

Donc, nous sommes obligés aussi un peu de faire confiance. C'est vrai qu'il y a des locaux à disposition dans l'ouest lausannois. Nous, nous parlons d'un projet sur Malley, sur Prilly et il faut aussi admettre que de temps en temps, ça peut fonctionner sur notre territoire qui est très exigu d'une part, il n'y en aura pas 18'000 de ces projets importants en matière de développement économique, tel qu'on vous le présente aujourd'hui. Il y aura un hôtel qui va se construire. Nous n'avons pas une chambre, à part la Fleur-de-Lys qui en a quelques-unes, mais on n'a pas une chambre à disposition des gens qui viennent à Prilly, à part le Bed and Breakfast de qui vous savez. Nous devons donc absolument aussi offrir à notre collectivité, notre ville de 12'000 habitants un hôtel et qui sera d'une certaine qualité, ce ne sera pas si j'ai bien compris un cinq étoiles, non, il y en a suffisamment au bord du lac. Ce ne sera peut-être même pas un quatre étoiles, un trois + qui aura de par sa modernité quelque chose qui portera sans doute notre ville sur le plan du tourisme, un peu plus que maintenant où il n'y a rien en matière d'offre hôtelière.

Dans la tour, Monsieur Jean-Petit Matile, il y aura des logements quand même que vous le vouliez ou non. Vous banalisez les 40 à 50% de logements. C'est déjà pas mal ! C'est quand même 26'000 m2 à peu près qui sont concernés, divisés par deux, cela fait quand même pas mal d'appartements. Il y a peut-être aussi, il y avait une volonté, il faudra qu'on regarde avec les promoteurs de faire quelques logements protégés qui permettraient à des gens d'être proches des transports publics, d'être proches des magasins, du cinéma, du sport, etc., pour ensuite vivre le plus possible sereinement par rapport à l'offre qui serait autour d'eux et qui correspondrait à quelque chose de performant.

Bien sûr, on peut toujours dire : qui va piano, va sano. Nous c'est : allegro, vivace !

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Très rapidement, pour remercier Monsieur le Syndic pour la publicité qu'il a voulu nous faire, c'est gentil, et peut-être pour éclairer la question du rapport. Voyez-vous Monsieur le Syndic, on assume, c'est-à-dire que nous avons signé un contrat de législature, dans lequel on a fixé un tournus des rapporteurs dans les commissions. Je pense avoir fait un rapport des plus impartiaux que l'on puisse dans le cas présent et évidemment, on a aussi une position que l'on peut défendre. Je vous rappelle que le préavis n'a pas fait l'unanimité.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

La limite de l'objectivité est une chose difficile à définir et je ne vais pas ouvrir le débat sur cet aspect, je ne suis pas sûr qu'on sera tous du même avis. En revanche, sur le « il est urgent d'attendre », le vieux que je suis ne vous dit pas cela. Il vous dit au contraire, il est urgent d'agir, parce que d'autres projets dans la région lausannoise se préparent. Il y a même des conflits entre promoteurs sur le territoire de la Commune de Chavannes, pour prendre un exemple. Si nous attendons trop, nous arriverons au moment où d'autres auront fini de construire et au moment où en effet ce sera trop tard pour augmenter l'assiette fiscale de notre commune.

J'ai dit plusieurs fois devant ce Conseil et j'adore me répéter, c'est une déformation de ma profession, Cery est une surface non rentable sur le plan fiscal à Prilly.

Nous avons les abattoirs de Lausanne qui ne rapportaient pas grand-chose sur le plan fiscal à Prilly. On a accepté piscine et patinoire dans un échange de terrains qui ne nous rapportera rien. C'est une des rares dernières chances ce bas de Prilly de relancer les recettes fiscales, même si personnellement je pense en effet qu'on pourrait un tout petit peu augmenter les impôts sans que ce soit une catastrophe et je le redis même si c'est mal vu de le dire dans un tel débat. Je pense en effet qu'il faut foncer, y aller et laissons les pessimistes découragés, inquiets, torturés aller chez leur médecin prendre des médicaments pour rétablir leur santé, moi j'y crois encore à Prilly, même si je ne vais pas tout voir ce que vous projetez de faire.

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

J'attendais sagement qu'on arrive au thème 9 « Espaces publics et environnement urbain » avant de prendre la parole, mais puisque la discussion a lieu maintenant, je me permets de remercier la Municipalité pour ses nombreux amendements et le travail et la réflexion faite à ce propos. Nous soulignons les efforts faits pour rendre cet espace public et cet environnement plus végétalisé et plus vert, au plaisir de notre nature et de nos moments de pause.

Je profite aussi d'avoir la parole pour rebondir sur ce que Monsieur le Syndic a dit. Serait-il possible d'avoir un peu plus de précisions sur les différents types de logements qui verront le jour dans la tour ? Merci.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Très brièvement, j'aimerais simplement préciser qu'entre la voix de ceux qui veulent augmenter les impôts et ceux qui ne veulent strictement rien dépenser dans quelque domaine que ce soit, il y a si j'oserais dire la voix un petit peu du milieu qui consiste à dire et finalement c'était aussi la position qu'a défendue dans ses discussions la commission des finances, qui consiste à dire, soyons très attentifs à nos dépenses, mais il y a un axe stratégique pour la Commune de Prilly, c'est le développement de Malley. Et ça, c'était la position qui était défendue, y compris par la commission des finances, commission qui a été évoquée par Monsieur Deillon dans son exposé avant.

Donc, simplement dire que le PLR, il ne faut pas croire qu'on va devoir absolument augmenter les impôts après l'acceptation de ce préavis, simplement il faut faire des choix et dans les choix que le PLR vous propose de faire, c'est de voter ce préavis, ce projet de développement de Malley. On ne sait évidemment pas quelle recette fiscale on aura dans 10, 15 ou 20 ans par rapport aux coûts, parce qu'il y aura des coûts inévitables, mais il y a parfois des choix politiques aussi à prendre, qui répondent aux besoins de la population. Pour nous, ce préavis, et de manière générale qui s'inscrit dans le développement de Malley, fait partie de ce choix stratégique que nous devons prendre au niveau politique ce soir. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je voulais surtout remercier notre Syndic pour le magnifique tableau, plein de couleurs jolies, en rose, qu'il nous a soit disant présenté pour tous ces projets et ce qui m'a frappé, c'est que vous avez aussi beaucoup parlé des concours. Vous n'avez pas du tout chiffré ces concours. Je sais bien qu'on ne sera jamais d'accord, mais j'aimerais quand même savoir si vous pouvez me chiffrer un peu tous ces projets qu'on a pour la Ville de Prilly, particulièrement les concours d'architecture, etc., pas seulement pour les tours, on est bien d'accord, on a parlé d'espaces publics, places de jeux, etc. et n'oubliez pas les écoles. Merci.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les logements. Difficile de vous dire très exactement s'il y aura des 2, 3 ou 4 pièces et à quel prix. Ce que je puis vous assurer, c'est que ceux qui vont réaliser la tour, ce ne sont pas des philanthropes, c'est sûr, auront plutôt intérêt à faire fructifier un secteur, le secteur économique, le secteur management du projet, etc. et pour les loyers, on nous a assuré qu'ils seraient abordables. Pour les autres projets qui vont venir dans la commune, nous avons une pression du Canton pour que nous fassions ce qu'il faut pour convaincre les propriétaires et les investisseurs à venir avec des loyers qui soient, je le répète, abordables et qu'on puisse louer ces appartements et qu'ils ne soient pas réservés qu'à des personnes très aisées et j'ai confiance là aussi. Le propriétaire en question n'est pas présent ce soir, je ne peux pas vous le présenter, mais il était là à plusieurs séances qui ont eu lieu avec les opposants. Il va prendre en compte le fait que ces appartements doivent être abordables pour une majorité. Pour l'ensemble de la population, ce n'est pas possible. Il faut parfois relativiser la hauteur d'un certain loyer. Il y a néanmoins de toute façon une intention du propriétaire et de ceux qui vont construire ces 50% de logements d'arriver à quelque chose qui soit crédible.

Madame Deillon, je peux vous rassurer pour une fois, vous n'allez peut-être pas me croire. Je vous assure que les concours, que cela soit celui d'architecture ou celui d'espaces publics qui sont extrêmement importants pour cet important projet, sont financés exclusivement par le propriétaire réalisateur. La Commune ne va pas mettre un franc. A partir de là, il y a d'autres éléments qui vont entrer en compte, mais c'est plutôt pour Malley Gazomètre, quand vous parlez des écoles, on ne va pas entrer sur ce projet, parce que l'école viendra sur le 3^{ème} plan de quartier que nous vous présenterons et pour le moment, avec le nombre d'habitants et le nombre de logements qu'il y aura dans la tour PPA Viaduc et celui de l'extension de Malley Lumières, on peut penser que les écoles prilléraines devraient encore pouvoir absorber les élèves qui viendraient dans ces nouveaux logements.

Monsieur le Président rappelle que la discussion est toujours d'ordre générale.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cher collègue Samuel David,

Très brièvement, je n'ai pas souvenir que la commission des finances ait pris une position sur une priorité au projet de Malley, parce que ce n'est déjà pas son rôle, elle n'a pu que prendre des positions sur des questions financières.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Ce n'était pas lors du préavis sur le taux de fiscalité, mais bien sur les comptes et budgets précédents qu'elle a mis cet aspect en avant l'année passée.

La discussion n'étant plus demandée de manière générale, Monsieur le Président en vient aux thèmes du point 2.5, Enquête publique. Les oppositions et les réponses apportées à chacun seront traitées.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le *thème 1, la densité trop élevée*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au *thème 2, la hauteur et l'orientation des tours*.

Monsieur le Président demande si la discussion est sollicitée.

La discussion n'est pas sollicitée.

Monsieur le Président met en votation l'amendement apporté suivant : en plan et en coupe, rétrécissement du périmètre constructible pour la tour de l'AEC « A » de cinq mètres en direction de l'Est.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

Monsieur le Président passe au *thème 3 portant sur le trafic*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au *thème 4, portant sur la mobilité douce et la tranquillisation*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au *thème 5, ombre portée, ensoleillement, vue et éblouissement*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au *thème 6, pollution de l'air, du sol et bruit*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au *thème 7, risques ferroviaires*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au *thème 8, affectations*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au *thème 9, espaces publics, environnement urbain*.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président précise qu'il y a trois amendements. Les numéros 2, 3 et 4. Monsieur le Président met en votation le numéro 2 : à l'article 3, point 2, alinéa 1 du règlement du PPA, suppression de la mention de prédominance minérale.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Monsieur le Président met en votation l'amendement no 3 : à l'article 3, point 2, ajout d'un alinéa 3 dont le contenu est la partie de l'aire du Galicien situé au nord du chemin du Viaduc et à prédominance végétale. Dans cette partie d'aire, l'entretien des aménagements paysagers doit être différenciée, favorable à la biodiversité et les arbres d'essence majeure doivent être privilégiés.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Monsieur le Président met en votation l'amendement no 4 : à l'article 3, point 6, modification du titre « Arbres » en « Aménagements paysagers » et introduction d'un nouvel alinéa dont le contenu est : au minimum, 90% des essences des plantations doivent être indigènes, le sol ne peut être composé d'essences exotiques, ces essences ne doivent pas être inscrites dans la liste noire et la liste d'observations des espèces envahissantes (néophytes).

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Monsieur le Président passe au thème suivant : Energie et environnement.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président précise qu'il y a un amendement dans ce thème qui est le suivant : dans le règlement du PPA, introduction d'un nouvel article 4.6, Eclairage, dont le contenu est : l'éclairage public et les anciennes lumineuses sont conçues de manière à créer un environnement nocturne confortable, tout en réduisant la pollution lumineuse pour le voisinage et la faune.

Monsieur le Président met en votation l'amendement.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité, moins 5 avis contraires et 1 abstention.

Monsieur le Président demande si la parole est encore demandée sur les thèmes des oppositions et leurs réponses.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose de traverser le règlement et si quelqu'un a une modification ou une remarque à faire sur le règlement Plan partiel d'affectation Viaduc, de l'inviter à s'exprimer.

1. Dispositions générales
2. Mesures de construction
3. Mesures d'aménagements extérieurs
4. Mesures d'équipement
5. Mesures de protection

Titre 3, zone ferroviaire

Titre 4, dispositions finales

La parole n'est pas demandée pour les points et titre qui précèdent.

Monsieur le Président précise que le règlement serait modifié en fonction des amendements acceptés sur le préavis. Il en vient aux conclusions. Les conclusions du préavis ont été reportées dans le rapport de la commission.

Monsieur le Président invite Monsieur le rapporteur à lire les conclusions du préavis municipal.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2018,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le projet de décision finale tel qu'amendée statuant sur le PPA « Viaduc » et sur les oppositions ;
2. d'adopter le projet de servitude de passage pour les piétons et la mobilité douce au bénéfice du public en général ;
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener le projet de PPA à terme et, le cas échéant, à plaider toute instance si nécessaire.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 11-2018 sont acceptées à une large majorité, 6 voix contre, 2 abstentions.

Monsieur le Président remercie les Conseillers et souhaite plein succès à la Municipalité pour la suite du projet. Afin d'être bien sûr qu'il puisse passer au point suivant, au niveau des questions de l'environnement soulevées tout à l'heure par Monsieur le Syndic,

Monsieur le Président demande si elles sont bien incluses dans les conclusions.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole.

C'est tellement complexe ce mode de faire.

Comme c'est la première fois qu'on le vit, je suis obligé de venir pour assurer. Il suffirait, ce qui est possible, que quelqu'un trouve la faille et qu'il manque quelque chose dans notre décision, ça serait dommage en tout cas sur ce point-là de retoquer un tel projet sur cet aspect. Il y a l'histoire du règlement. Si vous prenez les conclusions du préavis, le Conseil communal de Prilly décide, etc. d'adopter le PPA Viaduc, c'est ce que vous avez fait et c'est bien marqué : « et son règlement, abrogeant dans son périmètre, etc. ». Je vous demande si c'est possible de faire voter ce point 1, parce que « et son règlement » s'y trouve, sinon on risque peut-être de nous dire qu'on n'a pas voté le règlement.

Monsieur le Président propose de ne pas revenir sur les conclusions votées, mais de faire ce qui lui semble possible, à savoir d'adopter, puisque c'est précisé sur la première page du règlement, d'adopter ce règlement PPA « Viaduc » directement en le mettant en vote.

Monsieur le Président met au vote l'adoption du Règlement du PPA « Viaduc ».

Vote : le règlement du PPA « Viaduc » est accepté à une large majorité, 7 voix contre, 1 abstention.

Monsieur le Président passe à présent au point 8 de l'ordre du jour.

8. **Préavis municipal N° 12-2018 sollicitant un crédit d'investissement destiné à l'achat de la structure scolaire sise à Corminjoz, actuellement en location, ainsi qu'un crédit complémentaire au crédit octroyé par le biais du préavis N° 3-2017 pour la mise en place de ladite structure.**

Monsieur le Président appelle dès lors Monsieur le rapporteur de la commission Philippe Marolf, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

Monsieur le rapporteur de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président précise qu'il a été pris acte du vœu de la commission. Avant d'ouvrir la discussion, il demande si la Municipalité souhaite s'exprimer sur le vœu, ce qui pourrait guider les échanges cas échéant.

Monsieur le Conseiller Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, ce qu'il faut bien comprendre au niveau de ce préavis, c'est qu'on a la nécessité de cesser cette location qui nous coûte cher pour passer à un achat. Pour ce qui concerne la mise à l'enquête, elle a été faite en 2017, juin 2017, elle est donc valable jusqu'en juin 2020, puisque c'est une mise à l'enquête pour une période provisoire de trois ans. Jusqu'à cette date, les pavillons sont tout à fait conformes et cela ne pose absolument aucun problème. Pour la suite, effectivement, ce sont des questions plus techniques, je vais donc laisser peut-être Monsieur le Syndic s'exprimer là-dessus vu que c'est lui qui est en charge de la police des constructions. Ensuite, si vous avez des questions plus sur le contenu du préavis, j'y répondrai volontiers. Merci.

Monsieur le Président précise que la discussion est ouverte sur le préavis.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie tout d'abord Monsieur Mattia pour ces précisions sur la réponse aux vœux. Pour le parti socialiste, c'est important de pouvoir avoir ces pavillons et de pouvoir surtout avoir cette structure d'APEMS, cela permet notamment aux parents d'avoir plus de latitude au niveau de leur vie professionnelle.

En ce qui concerne les finances, c'est tout à fait aussi pertinent de changer de forme, d'aller vers une acquisition plutôt qu'une location. Nous avons un doute quant à cette question de dérogation que vous avez obtenue pour ces pavillons provisoires, je vous remercie d'y avoir déjà répondu, donc ça répondait à notre questionnement de départ. Je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers et chères collègues,

Quant à moi et avec le reste du groupe des Verts, on se pose quelques questions sur ce projet, des questions auxquelles on n'a pas trouvé de réponse ni dans le préavis, ni vraiment dans le rapport, c'est plutôt sur la planification scolaire. Nous sommes un peu étonnés de voir ce préavis arriver, pour être francs. En effet, il y a un an et demi, quand on a voté pour louer ces structures une première fois, on nous a conjuré que c'était du provisoire, que cela allait durer deux ans, qu'ensuite on construirait une école et que tout allait bien se passer. On veut savoir pourquoi les choses ont changé, on veut savoir quelles sont les planifications scolaires à moyen terme, on veut savoir toutes ces choses avant de se prononcer. On aimerait également bien savoir ce qu'il adviendra des terrains à Grand Vigne. Pour tout vous dire, nous sommes assez déçus de ce préavis. Pour nous, de tels pavillons scolaires ne sont pas une structure d'accueil qui est acceptable pour des enfants pour un horizon de dix à quinze ans. Quand on est dans une commune comme Prilly, dans la banlieue de Lausanne, on ne trouve pas acceptable d'accueillir des enfants dans des conditions pareilles. On se réjouit donc d'avoir des réponses à nos questions. Merci beaucoup.

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

J'ajoute à ce que vient de dire Rebecca Joly la remarque suivante qui m'est personnelle, mais qui rejoint ce qu'elle a dit que ce vœu, cette question de vision scolaire de comment on projette Prilly pour l'accueil de nos enfants. Je n'en ai pas pour le moment, mais peut-être que dans les 5, 10, 15 ans, j'aurai des enfants, j'aimerais bien savoir dans quel état seront les places à Prilly. Est-ce que cela veut dire que ces enfants iront aussi et toujours dans ces pavillons scolaires ? C'est un critère, une raison pour moi qui pourrait me faire quitter Prilly, pas seulement pour l'école, mais aussi pour l'accueil parascolaire, ce genre de choses dont il est grandement question en ce moment dans le canton de Vaud. Merci.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, pour rassurer ma collègue Magaly Russbach, j'ai été scolarisé pendant quelques années à Neuchâtel dans les conteneurs de l'école provisoire du Château. C'était dans les mêmes bâtiments provisoires dans lesquels mon père avait été lui-même scolarisé. Donc, ne vous inquiétez pas, le provisoire peut durer.

Je n'ai par contre pas compris la réponse du Conseiller Municipal Mattia, lorsqu'il dit que c'est tout bon, on a un permis jusqu'en juin 2020. Que va-t-il se passer le 1^{er} juillet 2020 ? C'est ce que nous voudrions savoir. Quelles seront les adaptations nécessaires à ce bâtiment pour pouvoir continuer à l'exploiter ? Est-ce que ce bâtiment va être soumis aux mêmes contraintes auxquelles on soumet les propriétaires privés ? Par exemple, isolation, chauffage, séparatif, etc. et ce qui me gêne, ce sont toujours les histoires de sous. Il est noté ici qu'il est difficile de chiffrer les coûts accessoires à ce projet. Je regrette un petit peu, on nous demande des sous à tours de bras, on n'en a bientôt plus et les préavis, tant celui-ci que le précédent sont, à mon avis sur l'aspect financier, très légers.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Monsieur Mattia, j'ai une question pour vous. Vous avez dit que la mise à l'enquête dure jusqu'en 2020. J'imagine que jusqu'en 2020, c'est une demande pour une structure provisoire, pas définitive ? Au moment où on change et on achète le bâtiment, c'est fini, nous sommes propriétaires et on passe du provisoire au définitif, on change la règle du jeu. Le vœu est formulé dans ce sens-là. On veut savoir ce qui se passera au moment où on achètera. On change tout. Donc, la mise à l'enquête de l'époque n'a plus lieu d'être. C'est tout, merci.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

J'ai un scoop aujourd'hui sur un point, je suis d'accord avec Monsieur Deillon. Les pavillons provisoires, les solutions de ce type-là, on peut les regretter, mais ce n'est pas le gros problème de l'école et j'interpelle Monsieur le Syndic en lui demandant s'il a souffert d'enseigner dans une salle de classe qui n'avait pas le minimum des normes de surfaces. Je pense qu'il ne le savait même pas. Je crois en effet que le vrai problème n'est pas là. Le problème se situe dans le fait que ce sont des locaux accessoires, des salles spéciales et là, on a un problème du développement de l'accueil des jeunes hors des heures d'école et ça, cela me semble être une priorité absolue. Pour les salles de classe, on se débrouillera toujours, même si parfois cela dure un peu longtemps. A la route du Chasseur, il y avait un pavillon dans un état déplorable et lorsqu'un camion le Chasseur, il fallait que le maître se taise quelques secondes.

A mon avis, cela n'a jamais joué de rôle négatif. Donc, les pavillons provisoires, ce n'est pas ça qui est important. En revanche, avoir une ligne directrice sur l'accueil de la petite enfance et une ligne directrice à terme sur la création de bâtiments scolaires, c'est en effet fondamental et important. L'une des difficultés, c'est qu'il faut négocier avec les autres communes, il faut que les autres communes soient au courant de ce qu'elles veulent. Je reviens à mon expérience de 18 ans de direction à Prilly. Les effectifs scolaires à Prilly sur une année scolaire pendant que j'étais directeur ont varié de 220 à 105. Je mets quiconque au défi de faire des prévisions plus précises que cela et en effet, on devra faire les choses au coup par coup. J'en suis désolé, mais c'est ainsi.

En revanche, préoccupons-nous en grande priorité de certaines catégories de la population et c'est ça qui est le plus important et le plus fondamental.

Monsieur le Conseiller Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je vais donner une partie de la réponse et je donnerai la parole à mes collègues pour les autres parties, notamment la planification scolaire avec Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond qui est justement en charge de cela et pour tout ce qui concerne les questions de mise à l'enquête avec Monsieur le Syndic.

Pour revenir juste sur la qualité des pavillons, c'est le retour qui nous a été donné, il est quand même très bon, il faut savoir que les pavillons de Grand-Vigne étaient à l'origine des pavillons aussi plus ou moins temporaires à l'époque. Je ne sais pas pour combien de temps, ils avaient été posés, ce n'étaient pas des pavillons en dur construits pour durer des siècles. Donc, le fait d'avoir déménagé les classes de Grand-Vigne jusqu'à Corminjoz a été perçu plutôt positivement de la part des utilisateurs. Les pavillons sont de qualité. Ils ont permis l'ajout d'un APEMS, il y a quand même un gros point positif, même si on peut comprendre que, où ils sont situés à Corminjoz, c'est peut-être pas l'endroit le plus sympathique de Prilly. Alors, oui, ce n'est pas une construction en dur comme peut l'être le collège Centre avec le charme des vieilles pierres, mais au niveau de l'utilisation, ce sont des pavillons qui fonctionnent très bien.

Nous avons effectivement un projet à Grand-Vigne, c'est comme ça que nous vous avons présenté le précédent préavis. Le projet a dû être revu, il a même été abandonné, notamment parce que la planification scolaire a été compliquée, parce que les finances aussi bien communales, que de la société immobilière ne sont pas tellement au beau fixe, donc tous ces éléments ont fait que le projet a été mis de côté. Pour les terrains, on est en train de voir pour l'instant dans quelle mesure on peut par la vente ou par un droit de superficie permettre récupérer de quoi financer l'entretien des autres bâtiments de la société immobilière, parce que pour tous les bâtiments de la société immobilière, nous avons plein de grands projets, de belles idées de rénovation, mais qui se heurtent assez rapidement aux questions financières. Les bâtiments de la société immobilière sont à peu de choses près tous en mauvais état et nécessitent d'être rénovés. L'argent ne tombant pas du ciel, il faut après faire des choix, donc le conseil d'administration de la société immobilière se tourne plutôt vers le fait de se séparer de certains terrains ou de certains bâtiments pour pouvoir avoir les financements pour s'occuper des autres bâtiments et d'avoir quand même une rénovation des bâtiments qui semble aussi les plus stratégiques.

Les autres questions touchent plutôt la planification scolaire et la mise à l'enquête. Je propose donc de passer la parole à Antoine Reymond.

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

D'abord, je voulais remercier Madame Joly de me donner l'occasion de prendre la parole dans cette salle, il eut été dommage que je ne le puisse pas.

Concernant cette question de la planification scolaire, nous avons mis sur pied avec les communes avoisinantes deux groupes de travail, qui travaillent chacun pour leur part et vous comprendrez pourquoi, mais en lien entre autres grâce à l'aide que nous apporte les spécialistes de la planification et qui travaillent au niveau du département cantonal.

Nous avons un premier paquet, c'est imaginer et créer les structures nécessaires avec Renens autour de Malley pour accueillir les enfants qui vont habiter entre autres sur ce qui va se construire à Malley. Alors, ce que vous venez d'accepter bien sûr, mais aussi sur Malley Gazomètre. Ça c'est un premier groupe de travail. Un deuxième groupe de travail et nous avançons avec les municipalités de Jouxens et de Romanel sur ce dossier, c'est d'imaginer, toujours selon les mêmes principes cantonaux, quand et comment nous aurons besoin de x salles de classes dans les années à venir. Alors, traiter ensemble ces deux domaines géographiques provoquent à l'intérieur de chacune de ces sphères pour Prilly avec Renens et pour Prilly avec Jouxens et Romanel posent un certain nombre de questions tout à fait intéressantes, quant à savoir quel est le périmètre de recrutement futur de tel ou tel bâtiment autour de tel ou tel bâtiment, respectivement de cercle scolaire. Ça ouvre donc le débat.

Nous avançons relativement rapidement, une séance aura lieu avec les municipalités avoisinantes de Jouxens et Romanel à la fin du mois et notre municipalité bien sûr pour poser quelques bases stratégiques quant à l'avenir, mais nous avançons et nous aurons ainsi des chiffres qui seront stabilisés avec effectivement des variations toujours possibles. Le travail que nous devons faire se fait aussi en lien avec les questions urbanistiques. Il y a une commune qui n'est pas très loin de la nôtre qui a construit simplement des classes. Ces classes sont vides parce que les habitants qui étaient prévus pour habiter dans un certain nombre de logements, alors que ces logements se sont avérés trop coûteux, ces familles ne sont pas venues. Donc, c'est l'ensemble du système qui est régulé à l'intérieur de chacune des communes et entre elles, de telle sorte que nous sachions lorsque cela sera nécessaire quand et où construire, mais construire avec sans aucun doute les autres communes avoisinantes.

Un dernier mot en tant que responsable aussi des écoles, à propos de Corminjoz, les échos que nous avons de la part des enseignantes, à part quelques petites adaptations qui vont pouvoir être faites, les échos sont vraiment positifs quant à l'usage de ces bâtiments, dont personne ici ne souhaite évidemment que le provisoire dure par trop longtemps, mais nous avons vraiment besoin de ces bâtiments maintenant, d'abord parce qu'il y a des classes qui sont dedans, on a quand même fermé deux classes à Grand-Vigne, il ne faut pas l'oublier. Cela nous donne aussi le laps de temps nécessaire pour imaginer la suite et ensuite aller de l'avant avec vraisemblablement de nouvelles constructions.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Concernant la mise à l'enquête, je répondrai d'abord à Monsieur Boldea. Non, Monsieur Boldea, ce n'est pas une question de propriétaire ou de locataire, si on devient propriétaire la mise à l'enquête tombe, non, absolument pas. Je rappelle juste que les bâtiments, un autre exemple, on a parlé de Grand-Vigne, les bâtiments de Corminjoz, on les a gardés onze ans et ils étaient provisoires. L'administration y est allée, des APEMS, des écoles, etc. Donc, personne n'est mort. Et, j'aimerais juste répondre ici à Madame Russbach, les élèves sur Prilly ne sont prétérités en ce moment là-bas. Aucun parent n'est venu avec une pancarte devant la Municipalité, devant le château pour nous dire « c'est un véritable scandale ce que vous faites à Corminjoz ».

Ça se passe tout à fait correctement. Monsieur le Municipal qui est en live avec les enseignants le confirme. Ce sont des bâtiments certes provisoires, mais qui ont une qualité. Les enfants de Brétigny ont été dedans pendant un certain nombre d'années. Pourquoi cela fonctionnerait à Brétigny et pas à Prilly ?

Nous devons à un moment donné accepter peut-être qu'on ne peut pas avoir des bâtiments avec les standards qu'on nous impose maintenant qui sont des standards pour du bâti définitif, pas du provisoire. L'ex directeur des écoles a raison, à un moment donné on fait avec, tant que cela ne préterite pas la santé des élèves, on ne peut pas toujours être dans le magnifique ou avoir des prétentions des fois qui sont excessives. Quand on dit, Monsieur Deillon, du neuf c'est trop cher et du provisoire c'est trop cher.

C'est votre réflexion, vous dites qu'on ne donne jamais de chiffres, donc cela voudrait dire que ce qu'on va mettre en place est trop cher pour du provisoire. Je vous promets que non. Nous sommes en train et Monsieur Mattia l'a dit, nous sommes en train de mettre en place un outil qui va permettre d'attendre la planification de Corminjoz et cette planification de Corminjoz au niveau du service du développement territorial est prévue pour 2024. Le temps de préparer le plan de quartier pour Corminjoz et voir ce qu'on va devoir y faire, logements, école ou autres possibilités. Mais là, nous allons devoir, comme pour d'autres zones, faire un plan de quartier. Le permis de construire que j'ai là, numéro 3387, qui concerne les bâtiments de Corminjoz, est valable trois ans. Donc, en effet, il a été voté en 2017 et est valable jusqu'en 2020. En 2020, vous avez raison Monsieur Deillon, il va falloir demander une prolongation, parce que cela arrive.

Dans notre canton, on peut de temps en temps quand même prolonger du provisoire qui a trois ans, à cinq ou à six. Je vous ai dit qu'on est même allé jusqu'à onze. Laissez-nous la possibilité de demander et on y arrivera, parce que le canton, Monsieur Reymond l'a dit, on est en live avec eux sur tout ce qui bouge en ce moment à Prilly pour tâcher de trouver des solutions qui soient les plus efficaces et rationnelles possibles, mais je vous promet qu'on fera ce qu'il faudra pour avoir une prolongation du permis d'utiliser provisoire de ce bâtiment qui n'aura pas rendu l'âme, qui sera toujours correct dans trois ans et qui permettra d'aller encore un bout avant de planifier ce qu'il faudra planifier et comme c'est la même Municipalité qui octroie cette prolongation, on le fera et on espère que le Canton qui nous accueille ici ce soir ne sera pas trop exigeant et on fera en sorte qu'il ne soit pas trop exigeant par rapport à ce que nous ferons en matière de prolongation provisoire. Essayez de nous faire confiance là-dessus.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, chers collègues,

Je pense être un pragmatique au sein de ce Conseil, bien que mes idées pour la commission des finances restent et vous le savez et vous en êtes persuadés, pour faire de nombreuses économies sur les budgets prochains.

Cependant, je constate ce soir que pour un préavis qui ne devrait poser aucun problème, on parle seulement d'un investissement consenti grosso modo de CHF 38'000.- en définitive, puisqu'on ne paie plus de location ces prochaines années qui représente CHF 207'400.- et on nous en demande CHF 245'000.-, alors cherchez l'erreur. Je pense qu'ici, c'est suffisamment très clair qu'on doit être conscients que l'on peut acquérir ces conteneurs, qui pourront non seulement nous aider à trouver des solutions pour ces deux prochaines années, 2019 et 2020, mais peut-être plus comme la Municipalité s'y engage.

Donc, je vous invite chers collègues à stopper la discussion et passer à la votation qui est effectivement d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président remercie Monsieur Dupertuis et précise qu'il garde néanmoins la discussion ouverte un petit moment.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Simplement déjà pour rectifier Monsieur le Syndic, je n'ai jamais dit que c'était trop cher, j'ai dit : « je ne sais pas combien ça coûte ». Je suis par ailleurs un tout petit peu étonné que mon collègue Saugy n'ai pas réagi tout à l'heure, parce que les propos de Monsieur Mattia étaient tout à fait intéressants. Monsieur Mattia nous a dit qu'on pouvait commencer à songer à vendre des biens, à vendre du terrain pour pouvoir payer l'entretien du patrimoine actuel. Cela veut dire que l'on en est où ? Cela veut dire qu'on en est à se dire, on va devoir commencer à vendre les meubles pour pouvoir payer la location, voilà exactement où on en est. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Une réponse et un complément. Tout d'abord, il y avait un petit moment que je levais la main, je suis désolé Monsieur Deillon que vous ayez été mieux vu que moi, je n'arrive pas toujours à me faire remarquer, vous y arrivez mieux que moi, je vous félicite. On avait des doutes sur le contenu de ce préavis et on a obtenu des informations complémentaires. Personnellement, je ne savais pas si une mise à l'enquête permettait de changer le statut du bâtiment et je vous remercie de nous avoir renseigné sur cet aspect. Quant à la vente de terrain, je pense quand même que les membres de mon parti vont crier si vous vendez du terrain, on en a déjà trop vendu dans une commune où on n'en a pas, il faudra trouver d'autres solutions et nous essayerons dans la mesure du possible de nous opposer à toute vente de terrain.

Dernier élément, enfin le dernier je ne sais, de temps en temps j'ai encore des sursauts et des envies, je n'aimerais pas, même si je n'ai rien contre les pavillons provisoires, que l'idée que nous avons des pavillons provisoires nous permette de traîner encore plus longtemps sur certains projets. Je vous rappelle qu'il y a des gens qui attendent avec impatience des logements à prix réduit et c'est clair que la création d'appartements subventionnés n'est pas tant la mode à Prilly. Là, on a pris du retard, il faut qu'on s'en inquiète et qu'on s'agite, parce que je pense qu'en effet, l'une des priorités dans cette commune, c'est d'offrir aux habitants de la commune des conditions de vie agréables, confortables et d'avoir un certain nombre de priorités.

Une dernière chose, en 1973, la campagne électorale du parti socialiste était construite sur un tract dont la première page était magnifique, c'était les blés de Corminjoz et le texte parlait de projet de construction scolaire sur le Pré Pahud, c'est ainsi qu'on s'exprimait en 1973. Alors, je ne vais pas vivre très longtemps, merci de vous grouiller un peu et de résoudre une partie des problèmes en suspens et j'aimerais bien que Monsieur le Syndic redise clairement avant que je puisse voter, qu'il s'engage dans la mesure du possible à ne pas faire traîner certains aspects qui attendent et qui attendent.

Monsieur le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Syndic, est-ce que pour répondre à Monsieur Saugy, vous pouvez vous engager solennellement ?

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je tiens à intervenir pour marquer ma surprise par rapport au fait que certains dans cette salle sont en train de dire simplement qu'il y a des lois cantonales, des normes qui ont été votées ici dans cette salle et que s'ils ne respectent pas ces normes, ce n'est pas choquant, pas grave et qu'on peut faire avec. Je dois dire que je suis très surprise. J'aimerais aussi vous rappeler que notre travail de Conseiller et de Conseillère communale, c'est aussi de respecter les lois et les normes.

Donc, pour ma part, ce n'est plus provisoire. Je vous rappelle que dans le préavis, ce pavillon pourrait durer jusqu'à 15 ans, ce n'est donc plus du provisoire. Si effectivement, ça a l'air d'être le cas, ces pavillons ne respectent pas certaines normes énergétiques ou scolaires, j'estime que nous ne pouvons pas accepter ce préavis tel quel. Merci.

Monsieur le Président confirme que l'on se trouve dans un endroit où les lois sont votées.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je promets, Mesdames, Messieurs, que nous allons faire tout notre possible, je réponds à Monsieur Saugy, pour que ce provisoire ne soit pas en effet quelque chose qui dure autant que l'ancien Corminjoz, on est assez d'accord. Mais, à l'impossible nul n'est tenu, Mesdames, Messieurs. Madame Monney, je trouve quand même assez incroyable de dire, parce qu'on est au Grand Conseil ici et que les lois y sont votées, que : « y a qu'à » et que l'on doit créer, construire immédiatement sur une parcelle qui n'est pas encore affectée, il n'y a pas encore de PPA, pas de plan de quartier, rien du tout, ce n'est pas possible Madame. On ne fait justement pas les choses ainsi dans notre canton, on toi planifier, on doit demander des autorisations, on doit faire des PPA, vous avez vu avec PPA Viaduc, cela fait douze ans que ce PPA est en route. Donc, à un moment donné, il faut respecter en effet ces procédures. Vous le savez très bien, vous êtes en train de nous dire qu'on doit respecter les normes. Nous, on dit qu'on veut respecter les procédures et la planification. Venir dire que les gens ne sont pas bien à Corminjoz, ce n'est pas vrai.

A partir de là, venez un moment, venez une matinée avec des maîtresses et vous verrez si vraiment les conditions sont inacceptables et qu'on ne peut pas avoir du provisoire qui dure un peu pour nous permettre de préparer l'avenir, comme Monsieur Reymond en a parlé par rapport à la planification scolaire. Il y a des fois où il y a des incontournables en matière de planification, de désir, de volonté communale, où on doit se référer à une solution qui ne coûte en effet pas trop cher. Merci à Monsieur Dupertuis d'avoir fait, je crois que, Monsieur Deillon, vous êtes d'accord ? Il faut que cela coûte le moins possible. Cela coûte le moins possible, puisqu'en effet, deux fois une location équivaut à une différence très minime par rapport à l'achat de ces pavillons qui sont les mêmes que ceux qui existent maintenant. Si on achetait du chenit, comme on dit en bon vaudois, là, je serais d'accord avec vous, Madame Monney, ce n'est pas normal d'acheter ça.

Mais là, ce n'est pas en effet impossible d'acheter ces bâtiments, puisqu'ils sont corrects pour l'enseignement et pour accueillir nos élèves.

Je me réjouis quand vous aurez peut-être des enfants à charge, que vous soyez aussi exigeante que ça quand vos enfants doivent être pris en charge par les autorités communales et vous verrez, vous leur mettez une pression gigantesque, parce qu'on n'a parfois pas les moyens de résoudre les problèmes que vous êtes en train de soulever.

Et alors, je dis solennellement que le service de l'urbanisme à Prilly fera en sorte que ce permis d'utiliser provisoire soit, s'il le faut, poursuivi au moins pour une année ou deux ans, le temps de préparer l'avenir à Corminjoz.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

En fait, Monsieur le Syndic, vous parlez toujours très bien, chapeau. Je rappelle à ceux qui ont participé à la séance de commission et je soutiens Madame Monney, notre souci a été tout simplement d'éviter les surprises au moment du passage et ça, vous ne l'avez pas garanti. On ne sait pas si le canton est d'accord ou non et sur quelles conditions il est d'accord de faire le passage. Nous allons demander un mois jusqu'au prochain Conseil si vous pouvez vous renseigner si les conditions que vous avez maintenant seront valables encore d'ici cinq à dix ans. Ce que nous voulons éviter, c'est un préavis avec CHF 30'000.-, CHF 50'000.-, dieu sait quoi, pour éviter la mise en conformité des bâtiments qui sont provisoires aujourd'hui, en des bâtiments définitifs. C'est tout ce qu'on veut, pour éviter la plus-value, c'est tout, rien de plus, merci.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Nous nous sommes peut-être mal exprimés. Le provisoire ne deviendra pas définitif. C'est une phrase qu'on entend souvent. Dans le permis d'utiliser, le permis de construire, que je vous ai montré et sur lequel je me suis basé pour les trois ans, après trois ans on peut demander une prolongation et cela sera toujours du provisoire, Monsieur Boldea, ce ne sera pas du définitif. Donc, les normes que certains ici nous mettent sur la table, elles ne seront pas exigibles, parce que ce ne sera pas du définitif. Ce sera peut-être du provisoire pour cinq ans, on ne va pas mourir tous par rapport à cette situation.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le rapporteur pour la lecture des conclusions du préavis municipal.

M. le rapporteur a la parole.

Lecture du rapport.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2018,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 245'800.- destiné à l'achat de la structure scolaire sise à Corminjoz, actuellement en location ;

2. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 37'000.- au préavis no 3-2017 pour la mise en place de ladite structure ;
3. de financer le crédit total de CHF 282'800.- par le recours à l'emprunt bancaire ou la trésorerie courante ;
4. a. d'amortir le crédit de CHF 245'800.- (achat structure scolaire) sur une période de 10 ans, à raison de CHF 24'780.- par année ;
b. d'amender la conclusion du préavis no 3-2017 relatif à l'amortissement en une seule fois et d'amortir le montant total de CHF 189'300.- (CHF 152'300.- + CHF 37'000.-) sur une période de 10 ans, à raison de CHF 18'930.- par année ;
5. en cas d'acceptation du présent préavis, les amendements relatifs aux modifications du budget 2019, en particulier les comptes 512.3161.02 et 512.3141.06, ainsi qu'en matière d'amortissements, seront présentés par la Municipalité.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 12-2018 sont acceptées à une large majorité, 3 voix contre, 10 abstentions.

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller David Boulaz et consorts : «Quel avenir pour le LEB sur le territoire de la commune de Prilly?».**

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse.

Monsieur le Conseiller Municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller David Boulaz et consorts : «Quel avenir pour le LEB sur le territoire de la commune de Prilly» déposée et lue au Conseil communal du 24 septembre 2018.

1. **Le temps de fermeture total des barrières du passage à niveau de Prilly-Chasseur a-t-elle été étudiée et comparée avec d'autres passages à niveau à fermeture fréquente (PN de la Bourdonnette ou de la Cerisaie sur la ligne du m1 par exemple) ? Dans l'affirmative, quelles conclusions en tirer ?**

C'est la Loi Fédérale sur les Chemins de Fer (LcF) qui s'applique pour la ligne LEB, de manière identique à tous les chemins de fer suisses. Cette loi règlemente de manière très stricte les prescriptions de fonctionnement des passages à niveau, compte tenu du risque inhérent à tout croisement rail-route. Elle établit notamment les différents temps régissant le fonctionnement d'un passage à niveau, y compris le temps de fermeture et d'ouverture des barrières, ainsi que les temps relatifs aux aspects sécuritaires. Ces temps ne sont pas modifiables.

Concernant le temps où les barrières sont maintenues abaissées, cela dépend aussi de la configuration des lieux. Dans le cas précis de Prilly-Chasseur, la présence à toute proximité d'une gare joue un rôle majeur.

Les distances de freinage du train, qui dépendent notamment de son poids, nécessitent d'anticiper la protection du croisement rail-route (marge de sécurité); à cela s'ajoutent le temps d'arrêt du train et celui de l'échange voyageurs. On retrouve des situations comparables à certains endroits d'autres chemins de fer. Par contre, le m1 connaît un statut et des situations locales différents : il est considéré comme un tram et non un train, les rames ne sont pas les mêmes (et donc les courbes de freinage non plus) et la distance aux stations les plus proches est plus grande.

- 2. Le temps de fermeture total des barrières du passage à niveau de Prilly-Chasseur peut-il être amélioré ? Si oui, comment, avec quelles conséquences sur le trafic ferroviaire et pour quel gain de temps ?**

Comme évoqué dans la réponse à la question 1, ces temps ne sont pas modifiables. Il en va du respect des normes de l'Office fédéral des transports (OFT) et de la sécurité de tous à ces endroits précis. Toutefois, l'attention portée à l'impact sur le trafic routier par la Compagnie du LEB est forte, raison pour laquelle elle a remplacé, en 2017, toute la partie électromécanique du passage à niveau pour en améliorer la fiabilité.

- 3. Compte tenu des réponses aux deux questions précédentes, l'infrastructure actuelle pourrait-elle être conservée lors du passage à une cadence de 7.5 minutes (8 trains par heure et par sens), prévue à l'horizon 2030 ?**

A l'horizon 2030, le LEB envisage effectivement une augmentation des cadences, soit de passer de 15 à 10 minutes, cela dans le cadre du développement stratégique mené par la Confédération. A ce jour, la Direction du LEB se déclare confiante quant à sa validation prochaine par les chambres fédérales. Toutefois, consciente de l'impact pour le trafic routier et pour parvenir à mettre en service une telle offre de transport, elle prévoit notamment d'assainir le passage à niveau de Prilly-Chasseur en séparant le trafic routier du trafic ferroviaire.

- 4. Des études préalables visant à assainir le passage à niveau de Prilly-Chasseur (tunnel ou pont ferroviaire ou routier) ont-elles déjà été menées ? Si oui, qui les a financées ? Quelles en sont les résultats ?**

Des études, financées par la Confédération, ont été menées pour estimer les coûts inhérents à une solution d'un passage ferroviaire en trémie ; y ont été incluses des réflexions quant au maintien ou non de la halte de Prilly-Chasseur. Il n'en demeure pas moins que des études encore plus fines et détaillées ainsi que des avant-projets devront être conduits, en collaboration avec le LEB, pour obtenir une réalisation aboutie à l'horizon 2025-2030.

- 5. Dans l'hypothèse d'un assainissement du passage à niveau de Prilly-Chasseur, le maintien d'une halte à Prilly-Chasseur a-t-elle/sera-t-elle sérieusement étudiée ?**

Tout en se référant à la réponse à la question 4 ci-dessus, la Municipalité précise qu'il n'y a aucune étude sérieuse existante actuellement quant au maintien de la halte.

- 6. Le Conseil communal aura-t-il son mot à dire dans ce projet ?**

Au vu de l'impact tant financier que fonctionnel, au-delà d'une éventuelle consultation publique organisée par la Municipalité, le Conseil communal sera bien entendu appelé à se prononcer sur ce projet par voie de préavis.

7. La Municipalité est-elle prête à s'engager solennellement et publiquement à préférer une variante qui permettrait de maintenir la desserte de Prilly-Chasseur, pour autant que cela reste économiquement supportable ?

Tout en gardant un engagement solennel pour des objets un peu plus officiels, à ce stade des réflexions, et sans avoir la connaissance de coûts plus affinés pour pouvoir en mesurer l'impact sur les finances communales, la Municipalité ne saurait prendre un tel engagement pour l'avenir. Les cadences envisagées par la Direction TL-LEB demeurent un élément important de l'équation et leur mise en oeuvre, pour le bien de l'exploitation de la ligne, implique la résolution de la problématique du carrefour du Chasseur tout en privilégiant une solution économiquement supportable. Elle n'en est pas moins consciente de l'utilité de l'actuelle halte.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller David Boulaz et consorts : «Quel avenir pour le LEB sur le territoire de la commune de Prilly ?».

Monsieur le Président se tourne vers l'interpellateur.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je sais que la soirée est déjà longue. Je vais quand même répondre aux réponses qui ont été rapportées. Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité d'avoir répondu à mon interpellation et ainsi d'avoir apporté un premier éclairage sur l'avenir du passage à niveau de la route du Chasseur et plus généralement sur le passage du LEB au travers de notre commune. J'aimerais toutefois revenir de manière plus détaillée sur les différentes réponses qui ont été apportées à mon interpellation. Il est vrai que le M1 est au bénéfice d'une concession de tramway, alors que la ligne LEB est au bénéfice d'une concession financière. Cela dit, le M1 bénéficie tout de même aussi d'un tracé qui le rapproche plus du chemin de fer que du tramway indépendant de la route et avec des passages à niveau protégés et je ne suis pas certain que la réglementation concernant la sécurisation des passages à niveau diffère véritablement entre ces deux lignes. Il est du reste inexact d'affirmer que la configuration des lieux entre les stations du métro M1 et du LEB sont différentes. En effet, les stations Bourdonnette et Cerisaie citées présentent d'importantes similitudes avec la halte de Prilly Chasseur, puisque située à proximité immédiate des passages à niveau éponymes.

La Municipalité relève ensuite à juste titre que l'on trouve des situations comparables dans d'autres compagnies de chemins de fer sur d'autres lignes. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, trois gares, vous m'excuserez les noms puisqu'on se situe en suisse allemande, de Papiermühle, Ittigen bei Bern et Bollingen, situées sur la ligne de chemins de fer S7 du RER bernois, qui est donc en tout point similaire au niveau des caractéristiques du LEB, se trouve à proximité immédiate de passages à niveau. Or, cette ligne circule déjà actuellement avec une cadence de 7,5 minutes, donc ce qu'on nous annonce dans trente ans pour le LEB aux heures de pointe, sans pour autant qu'il soit prévu d'assainir lesdits passages à niveau à ma connaissance.

On peut dès lors se demander si l'assainissement qui est prévu du passage à niveau de Chasseur, certes désormais inscrit au programme Prodes 2030-2035 récemment dévoilé par la Confédération est véritablement nécessaire.

Au-delà de la question des coûts qu'il engendrera, on peut en effet craindre la suppression d'une halte qui dessert un bassin de population et d'emplois qui n'est pas négligeable. Il semble important de garder ces éléments à l'esprit et d'étendre la réflexion en effectuant une analyse comparative plus fouillée, par exemple avec les situations mentionnées précédemment.

Cela vaut d'autant plus qu'à la lecture de la réponse qui m'est apportée, l'avenir de la halte Prilly Chasseur n'est de loin pas garantie. Je ne suis d'ailleurs pas certain de comprendre les propos de la Municipalité qui affirme sous sa réponse 4 que des réflexions quant au maintien de la halte ont été menées dans des études préliminaires, avant de dire sous sa réponse 5 que cette question n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse. Je demande donc à la Municipalité de préciser sa réponse, le cas échéant en transmettant ces études au Conseil communal.

J'en reviens enfin à la réponse qui a été apportée à ma dernière question. Je regrette profondément la position municipale qui refuse de s'engager en faveur du maintien de Prilly Chasseur au prétexte que ces objets ne seraient pas suffisamment, je cite : officiels. A comprendre la Municipalité, un tel engagement serait prématuré. Or, le programme Prodes 2030-2035 doit être soumis aux Chambres fédérales l'année prochaine déjà, annonçant l'engagement d'études prochaines. Or, on sait à quel point il est difficile de modifier un projet d'une telle envergure une fois que les premières études ont été réalisées. Il est donc impératif de s'assurer que l'option du maintien d'une halte qui pourrait le cas échéant être réalisée dans un second temps, soit intégrée aux premières études et que les sources de financement soient abordées dès que possible. Dans ce cadre, il faut relever, cela a déjà été dit, que la halte de Prilly Chasseur dessert un bassin de population important, je pense ici au quartier de Mont-Goulin, ainsi qu'un bassin d'emplois non négligeable, les 600 employés du CAB et que la situation n'est en loin pas comparable à la suppression de la halte prochaine de Montetan, dont la desserte sera remplacée à terme par une ligne de BHNS.

Il est important que Prilly ne passe pas à côté de l'opportunité d'être desservi finement par le LEB qui ne sera bientôt bien plus qu'un simple RER, mais bientôt la 4^{ème} ligne de métro de l'agglomération lausannoise. Je dépose donc la résolution suivante :

- Le Conseil communal de Prilly invite la Municipalité à entreprendre toutes les démarches qu'elle juge nécessaires en vue de défendre autant que possible le maintien de la halte LEB de Prilly Chasseur dans le cadre du projet d'assainissement du passage à niveau de Prilly Chasseur.

Monsieur le Président rappelle que la parole est toujours ouverte sur la réponse à l'interpellation.

Monsieur le Conseiller Municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Monsieur Boulaz,

Votre résolution, en fait, c'est un peu la discussion qu'on avait précédemment sur le préavis des pavillons provisoires à Corminjoz. Précédemment, vous étiez contre le fait d'acheter quelque chose sans connaître le prix éventuellement des modifications provisoires et là, c'est carrément l'inverse. Vous nous obligez à vous dire oui, on aimerait préserver la halte, mais on ne sait pas du tout combien cela va nous coûter. J'ai donc un peu de peine à comprendre votre raisonnement.

Bien évidemment que la Municipalité ne peut pas s'engager à défendre un point de vue aussi pertinent comme vous le présentez au niveau halte, sans connaître les tenants et aboutissants, notamment financiers, mais également au niveau de l'exploitation de la ligne. Donc, laissez-nous quand même cette latitude, on a entendu le message, on va attendre autant que faire se peut dans la mesure de l'exploitation de nos finances à aller dans ce sens-là, mais on ne va jamais pouvoir vous le promettre de manière solennelle, comme semble être le mot d'ordre ce soir au niveau des votations.

Monsieur le Président précise que le dernier alinéa de l'article 70 du Règlement du Conseil indique : la discussion qui suit, donc la réponse à l'interpellation, se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction ou par le passage à l'ordre du jour.

- Monsieur le Président indique qu'il a reçu la résolution par courriel de Monsieur Boulaz et la répète : « Le Conseil communal de Prilly invite la Municipalité à entreprendre toutes les démarches qu'elle juge nécessaires en vue de défendre autant que possible le maintien de la halte LEB de Prilly Chasseur dans le cadre du projet d'assainissement du passage à niveau de Prilly Chasseur. »

Monsieur le Président ajoute qu'il sera important que ces propos figurent dans le procès-verbal et relève que les termes ont été relativement bien choisis pour qu'il ne s'agisse pas d'une injonction.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

On ne va pas faire durer ce ping-pong trop longtemps, mais effectivement, vous avez bien vu, il paraît que nous ne sommes pas juristes pour rien, le but c'est d'être très large et j'ai vraiment de la peine à comprendre cette opposition municipale qui laisse au contraire entendre que vous n'allez rien faire. Ce qu'on demande ici, c'est du lobbying et c'est du lobbying dès maintenant. Ce projet, à première vue, des premières études ont été faites et on sait à quel point ce sera difficile à modifier après. Quand on vous dit autant que possible, on imagine bien que si on ne trouve pas de sources de financement et je sais très bien qu'une station souterraine, c'est cher, alors on abandonne. Mais, en l'état des choses, il me paraît quand même bien de l'étudier et j'ai l'impression que la Municipalité n'est ni proactive, ni lobbyiste dans cette affaire.

Alors, évidemment, on défend le sud et je vous défends volontiers pour tout ce qui est Malley, il me semble qu'il ne faut pas oublier le développement du nord, la ligne de bus no 4, ce n'est pas un BHNS, ce n'est pas l'efficacité absolue pour se rendre au centre-ville pour la prendre de temps à autre, je pense qu'aujourd'hui, il est important qu'on ait ce point-là. Quant aux fréquences et autres, au LEB de voir s'il n'y arrive pas. Jusqu'à preuve du contraire, le 7 minutes et demie n'engageait pas de double voie dans cette trémie, donc je ne verrais pas en quoi l'exploitation serait touchée de ce point de vue.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

J'ai été personnellement douché avec d'autres, lorsque nous avons voté les crédits pour le M2. Une des discussions, c'était le passage sous la gare de Lausanne et on a découvert après avoir fait voter le peuple, je suis heureux qu'on l'ait voté, on a découvert après coup qu'on n'avait pas fait d'étude sérieuse sur le coût du passage sous la gare de Lausanne.

J'aimerais bien que la Municipalité de Prilly n'abandonne pas avant d'avoir demandé le calcul du prix de revient réel de l'opération qui est envisagée et d'autre part ne montre pas une réalité. Les queues qui se font à Prilly sont un avantage, s'il y en n'avait pas, il y aurait plus de circulation. Les queues qui se font à Prilly à la descente du Chasseur vont jusqu'à la Buissonnière, voire jusqu'aux Cerisiers. Ça n'a aucun rapport avec le LEB et ne fixons pas trop notre obsession sur la nécessité d'enterrer le LEB. Il me semble donc que la résolution proposée, même si invite est peut-être un tout petit peu trop fort et j'aurais mis suggère à la place, je peux la soutenir et je vais la voter.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je m'exprime en mon nom personnel, puisque je n'ai pas reçu le projet de résolution de Monsieur Boulaz avant la séance, le groupe PLR n'a pas pu prendre position sur ce projet de résolution. Simplement, si comme le dit Monsieur Boulaz, il ne s'agit que d'un lobbying de prise de contact, alors que certainement que la piste peut être intéressante de savoir dans quelle mesure on peut conserver cet arrêt. Maintenant, il y a effectivement les incidences financières extrêmement importantes et elles m'inquiètent à titre personnel. C'est la raison pour laquelle, comme Monsieur Saugy d'ailleurs, j'estime que la formulation du projet de Monsieur Boulaz est un petit peu trop contraignante, même si on sait très bien quelle est la portée d'une résolution devant ce Conseil communal. C'est la raison pour laquelle, je ne vais pas soutenir à titre personnel la résolution déposée par Monsieur Boulaz, même si la piste évoquée par Monsieur Boulaz est intéressante, mais je regrette de ne pas avoir pu en parler avec le groupe PLR avant et être un peu pris de court ce soir.

Monsieur le Président précise que la résolution est venue par courriel pendant la soirée.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

En effet, on va vite clore ce sujet, parce qu'on va pouvoir dire une chose, c'est nous prendre pour pas grand-chose Monsieur Boulaz de croire qu'on ne va pas faire du lobbying pour garder si possible, si tant faire se peut, si c'est une évidence que nous avons besoin, mais qu'au niveau financier, il y aura un énorme problème. Ce sera CHF 15'000'000.- à peu près. L'OFT ne va pas nous les donner pour garder une halte. Par contre, si nous sommes en situation et que nous arrivons à nous faire financer, là alors on rejoint la proposition de Monsieur Boulaz, mais il ne faut pas dire qu'on ne fait rien en ce moment, on est à sept ans de la décision à peu près. Oui, je me suis renseigné, je suis vice-président des TL et par rapport à ça, nous sommes responsables du LEB avec Madame Desbiolles, on a regardé, les études vont se faire Monsieur Boulaz, bien sûr qu'elles vont se faire. On aura des sommes bien plus précises de ce que vous êtes en train de dire maintenant, on en sait strictement rien par rapport à ce que ça va coûter. Par contre, ça serait bien si on la gardait, c'est évident. Alors pour clore tout ça, la Municipalité est d'accord avec votre résolution.

Monsieur le Président demande à Monsieur Boulaz s'il souhaite maintenir, modifier ou adoucir sa résolution.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Je vais être très bref. Je ne voudrais pas rater le dernier LEB après l'apéritif pour rentrer. Je la maintiens telle quelle, je suis ravi d'entendre que finalement on l'accepte. C'est exactement ce que je demande depuis le début et rien de plus, ni de moins.

Monsieur le Président rappelle le contenu de la résolution :

- Le Conseil communal de Prilly invite la Municipalité à entreprendre toutes les démarches qu'elle juge nécessaires en vue de défendre autant que possible le maintien de la halte LEB de Prilly Chasseur dans le cadre du projet d'assainissement du passage à niveau de Prilly Chasseur.

Vote : la résolution est acceptée par 39 voix pour, 12 contre et 11 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

10. **Motions, postulats, interpellations**

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu une interpellation. Il passe la parole à Madame Krattinger.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Cette interpellation sera brève.

Projets d'agglomération transport et urbanisation, bilan et perspectives opérationnels pour Prilly !

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Notre ville tout comme les communes de la région du PALM Lausanne-Morges ont un intérêt commun à disposer de transports opérationnels au sein de l'agglomération.

Concernant le plan de 3^{ème} génération, la Confédération a décidé de soumettre son soutien financier à la condition, notamment, de l'avancée des projets antérieurs.

Sachant que pour le SDOL, la mise en œuvre des mesures des générations précédentes, tant celles infrastructurelles que celles relatives à l'urbanisation, n'a pas avancé de façon suffisante selon le rapport d'examen de la Confédération du 14.09.2018, les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

1. Quel est l'état de la mise en œuvre du projet d'agglomération de 1^{ère} et 2^{ème} génération sur notre commune ?
2. Quels sont les retards éventuels pour Prilly, les raisons de ces retards ainsi que les conséquences sur le projet d'agglomération ?
3. Quelles sont les mesures urgentes à mettre en œuvre et quelles en sont les raisons ?
4. Quels sont les projets freinés en lien avec le programme d'économie de notre commune ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Monsieur le Président demande si l'interpellation est soutenue par cinq personnes.

C'est le cas.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite y répondre immédiatement.

La réponse sera donnée ultérieurement.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre intervention.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Questions et divers

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Très rapidement, lors du dernier Conseil communal qui avait lieu à Prilly, Monsieur Ihsan Kurt avait interpellé la Municipalité sur la possibilité qu'elle avait de se prononcer sur l'initiative dite des juges étrangers le 25 novembre prochain. La Municipalité nous a répondu que le SCL empêchait désormais aux municipalités de se déterminer sur les objets qui n'étaient pas de leur compétence. Je tiens ici à apporter une rectification. Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai été amené à me renseigner sur cette question. Il semble y avoir une incompréhension. Il est certes vrai que les municipalités n'ont pas le droit de faire de la propagande active ou de mener campagne sur un objet cantonal ou fédéral, les communiqués de presse sont toutefois toujours tolérés. Donc, je rappelle la Municipalité, à savoir si elle tient quand même à déposer un communiqué de presse à cet égard, sachant que le SCL autorise toujours cette pratique et l'Etat l'a fait récemment sur ledit objet.

Monsieur le Président remercie Monsieur Boulaz pour cette précision tout à fait pertinente.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil communal du 24 septembre 2018, Monsieur Boulaz avait posé une question orale que j'ai transcrite de la manière suivante :

A première vue, ce week-end a été relativement catastrophique dans la gestion du LEB qui a été forcé d'annuler un certain nombre de trains et de se retrouver à un horaire peu digne de la ligne en raison d'un manque de personnel.

Il y a plus de cinq démissions dans le personnel roulant depuis le début de l'année. A voir les mesures soit disant prévues par les TL ne suffisent pas. Je pense qu'il serait temps de faire exprimer sa doléance de manière un peu plus importante et j'empresse les membres du Conseil d'administration du LEB de le faire savoir avant de réintervenir probablement de manière plus officielle, puisque maintenant tout va de mal en pis dans cette gestion.

La réponse : certaines équipes liées à des impératifs d'exploitation sont de taille limitée et doivent un respect strict de prescriptions légales et de sécurité. Pour des questions de disponibilité, certaines situations obligent le LEB à prendre des mesures qui peuvent aller jusqu'à la suppression de certaines courses identifiées de manière à en limiter au maximum l'impact pour les clients. Il s'agit surtout de privilégier la desserte Flon – Bercher. Le LEB regrette ce genre de situation qui doit rester exceptionnelle. Le LEB a entrepris de gros efforts afin d'engager et de former du personnel, mais cela prend du temps pour en voir pleinement les effets sur les exploitations et le service à la clientèle.

En complément, il est important de souligner que l'information aux voyageurs accompagne les clients tous les jours de l'année pendant l'exploitation. Quant aux réseaux sociaux, ils sont administrés du Lundi au Vendredi jusqu'à 19h00, le week-end il y a une veille uniquement. Le LEB tend vers davantage de proactivité, mais dans une démarche de dialogue avec la clientèle qui peut aussi aider en cas de crise. Il faut aussi relever que si les multiples chantiers sur l'infrastructure et les adaptations de l'offre rendent les trajets plus compliqués, ils influencent aussi la complexité des opérations d'information et de communication.

En complément, il faut savoir qu'au niveau du LEB ont été fixées par la DGMR à 33 ETP et pour le passage au ¼ d'heure. Si celui-ci n'avait pas eu lieu, 28 ETP auraient suffi. Sur ces 33 ETP, évidemment que le LEB a entrepris des mesures de recrutement. 7 sont en formation de base, malheureusement la formation dure six mois. Ils ont commencé en octobre jusqu'à mars de l'année prochaine. Une absence de longue durée sur les 33 et un de ces chauffeurs ou conducteurs va revenir travailler à 50% dès le 5 novembre, donc il a déjà commencé semble-t-il. Il y a 1 ETP sur les 33 qui sont en formation continue sous forme de tournus. Il est vrai que 5 démissions ont été enregistrées durant l'été 2018, il s'agit d'un couple qui étaient conducteurs et de deux autres personnes pour des choix de vie. Il ne s'agit donc nullement d'une lame de fond, ni d'un problème très typé au niveau des conducteurs du LEB. Un appel à la polyvalence rail LEB route a été fait par le conseil d'administration et par la direction et 4 personnes ont répondu. La formation pour ces 4 personnes va débuter en mars 2019. Une personne qui avait démissionné a décidé de retravailler à 50% dès le début du mois de novembre et 3 à 4 autres personnes de la maintenance se sont mises à disposition.

L'exploitation du LEB et la direction du LEB fait tout son possible pour assurer au mieux les trains sur les différentes destinations et différents horaires, mais à l'impossible nul n'est tenu malheureusement. Il faut savoir que tous les mois, un rapport est envoyé sur les différents accidents qui se sont produits sur la ligne à la Conseillère d'Etat, au Président du Conseil d'Etat qui est parfaitement au courant de ce qui se passe au niveau de l'exploitation.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Contre appel

Monsieur le Président précise que la vue sur la porte d'entrée et de sortie est ici imprenable. Les quelques personnes qu'il a vues sortir sont revenues.

Monsieur le Président précise qu'il est 23h10, il rappelle que les derniers LEB et bus sont aux environs de minuit. Il précise que l'occasion est encore donnée de profiter de cet endroit pour partager un apéritif dînatoire qui sera servi à la buvette du Grand Conseil en bas. Il adresse un mot à l'attention de la commission des finances. Il relève que le traiteur a ici été imposé et que le Bureau a été raisonnable sur le prix. Par contre, le vin est limité à un certain nombre de bouteilles, il n'y a pas de quoi mourir de soif, mais peut-être pas de provisionner pour plusieurs jours. M. le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 10 décembre et il remercie les Conseillers de s'être déplacés.

La séance est levée.

12 novembre 2018